

ADDENDA #1

Le 18 janvier 2021

PROJET : **AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ NIVEAU 2
PHASE 1- (AILE A)
INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE
PROJET F3766-190223
n/d : R320-19/19G150-001**

PROPRIÉTAIRE :



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Biens Immobiliers
de l'Environnement,
de la Sécurité et la Santé
(BIESS)

The Real Properties Assets,
Environment,
Safety and Security
(RPESS)

ARCHITECTES : **GAGNON, LETELLIER, CYR, RICARD, MATHIEU ET ASSOCIÉS,
ARCHITECTES
128, avenue de la Cathédrale, bureau 201
Rimouski (Québec) G5L 5H7
Téléphone : (418) 722-7655**

INGÉNIEURS : **LGT EXPERTS CONSEILS
(MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ) 5, rue St-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1A1
Téléphone : (418) 723-3133**

- .1 Le présent addenda #1 fait partie intégrante de la soumission au même titre que les plans et devis.
- .2 Le présent addenda ME-01, en annexe 2, fait partie intégrante de la soumission au même titre que les plans et devis.
- .3 **Devis de l'architecte, Page-titre de devis**
 - La page-titre du devis est remplacée, car une modification dans la page-titre était requise (voir annexe 1) section 00 01 10.
- .4 **Devis de l'architecte, Section 00 01 10, Table des matières**
 - La table des matières est remplacée, car des modifications étaient requises, soit la date du document. (voir annexe 1).
- .5 **Devis de l'architecte, section 02 41 19.16, Démolition sélective**
 - La section 02 41 19.16 est remplacée, car des modifications sont requises, soit la date d'émission et l'étape de révision (voir annexe 1).
- .6 **Devis de l'architecte, section 06 08 99, Charpenterie**
 - La section 06 08 99 est remplacée, car des modifications sont requises, soit la date d'émission et l'étape de révision (voir annexe 1).
- .7 **Devis de l'architecte, section 07 92 00, Produit d'étanchéité**
 - La section 07 92 00 est remplacée, car des modifications sont requises, soit la date d'émission et l'étape de révision (voir annexe 1).
- .8 **Devis de l'architecte, section 08 11 00, Portes et bâtis en métal**
 - La section 08 11 00 est remplacée, car des modifications sont requises, soit la date d'émission et l'étape de révision (voir annexe 1).

- .9 **Devis de l'architecte, section 08 14 16, Portes plane en bois**
- La section 08 14 16 est remplacée, car des modifications sont requises, soit la date d'émission et l'étape de révision et l'ajout d'un sous-titre de section (voir annexe 1).
- .10 **Devis de l'architecte, section 08 71 00, Quincaillerie pour portes**
- La section 08 71 00 est remplacée, car des modifications sont requises, soit :
 - la date d'émission ;
 - l'étape de révision ;
 - l'ajout de l'item 2.06 – CABINET À CLÉS ;
 - diverses modifications au tableau des cadres, portes et quincaillerie (voir annexe 1).
- .11 **Plan de l'architecte, feuille A-001, Plan de plancher, niveau 5**
- Des modifications sont apportées : le plan A-001 est remplacé par un plan annoté par des "nuages" pour signaler les modifications. (voir annexe 3).
- .12 **Plan de l'architecte, feuille A-002, Plan de plancher, niveau 6 et sous-sol**
- Des modifications sont apportées ; le plan A-002 est remplacé par un plan annoté par des "nuages" pour signaler les modifications (voir annexe 3).

Fin de l'addenda

Préparé par :

Michel Cyr, architecte, pour
Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu et Associés, architectes

MC/gd

Rimouski, le 18 janvier 2021

ANNEXE 1

**DEVIS
D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE**

POUR SOUMISSION

**AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ NIVEAU 2
PHASE 1 – (AILE A)
INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

850 Route de la Mer
Sainte-Flavie (Québec) GOJ 2L0
Projet : F-3766-180282



GAGNON LETELLIER CYR RICARD MATHIEU & ASSOCIÉS
ARCHITECTES

128, av. de la Cathédrale, bureau 201
Rimouski (Québec) G5L 5H7
Téléphone : (418) 722-7655

LGT Experts conseils
INGÉNIEUR
5, rue St-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1A1
Téléphone : (418) 723-3133

n/d : R320-19/19G150-001

Le 3 décembre 2020

EMIS POUR SOUMISSION

DATE: 3 décembre 2020

GAGNON LETELLIER CYR RICARD MATHIEU & ASSOCIÉS
architectes

Note: Ne doit pas servir a la construction.

DEVIS DE L'ARCHITECTE**DIVISION 0**

00 01 10	Table des matières	2
----------	--------------------	---

DIVISION 2

02 41 19.16	Démolition sélective des composants intérieurs des bâtiments	10
-------------	--	----

DIVISION 6

06 08 99	Charpenterie/travaux de petite envergure	5
----------	--	---

DIVISION 7

07 92 00	Produits d'étanchéité pour joints	7
----------	-----------------------------------	---

DIVISION 8

08 11 00	Portes et bâtis en métal	10
08 14 16	Portes planes en bois	7
08 71 00	Quincaillerie pour portes	8
	Annexe 1 – Tableau des cadres, portes et quincaillerie	12

DIVISION 9

09 21 16.08	Éléments en plaques de plâtre/travaux de petite envergure	5
09 91 00.08	Peintures/travaux de petite envergure	7

DIVISION 10

10 14 00	Signalisation dans les bâtiments (Installation seulement)	2
----------	---	---

PLANS D'ARCHITECTE

A001 Plan de plancher - niveau 5 - bloc A

A002 Plan de plancher - niveau 6 - sous-sol : bloc A

DEVIS D'INGÉNIERIE**DIVISION 26**

26 05 00	Électricité – Exigences générales concernant les résultats des travaux	12
26 05 20	Connecteurs pour câbles et boîtes (0 - 1000 V)	2
26 05 21	Fils et câbles (0 – 1000 V)	3
26 05 28	Mise à la terre secondaire	2
26 05 29	Supports et suspensions pour installations électriques	2
26 05 31	Armoires et boîtes de jonction, de tirage et de répartition	1
26 05 32	Boîtes de sortie, de dérivation et accessoires	2
26 05 34	Conduits, fixations et raccords de conduits	3
26 28 16.02	Disjoncteurs sous boîtiers moulé	2

DIVISION 28

28 10 00	Contrôle d'accès	4
Annexe 1	Fiche d'identification et listes des dessins d'atelier	1

PLANS D'INGÉNIERIE

- E0001 Électricité – niveau 5 et sous-sol aile A - démolition
- E0002 Électricité – niveau 5 et sous-sol aile A - réaménagement
- E0003 Électricité : détails, notes et légende

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 SOMMAIRE

- .1 La présente section comprend ce qui suit:
 - .1 Démolition et enlèvement de parties sélectionnées des composants et des revêtements de finition intérieure d'un bâtiment.
 - .2 Procédures de réparation dans le cadre d'une démolition sélective.
- .2 La présente section exclut ce qui suit:
 - .1 Démolition des composants ou des éléments structuraux situés à l'extérieur d'un bâtiment.
 - .2 Matériel mécanique ou électrique, exception faite du matériel requis pour exécuter des modifications mineures et permettre l'achèvement des travaux.
- .3 Les dessins contiennent des détails d'exécution qui servent de guide concernant les principales exigences en matière de démolition et d'enlèvement pour ce projet; l'Entrepreneur doit étoffer davantage les détails d'exécution, à ses frais, dans un plan de démolition préparé par un ingénieur.

1.02 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 09 21 16 - Revêtements en plaques de plâtre
- .2 Section 09 51 13 - Éléments acoustiques pour plafonds

1.03 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 [ANSI A10.8](#) 2011, Safety Requirements for Scaffolding
- .2 ASTM International (ASTM)
 - .1 [ASTM C 475/C 475M-15](#), Compound and Joint Tape for Finishing Gypsum Board
- .3 Groupe CSA (CSA)
 - .1 [CSA S350-M1980](#) (R2003), Code of Practice for Safety in Demolition of Structures
- .4 Ministère de la Justice Canada (Jus)
 - .1 Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEA), 2012
 - .2 Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), 2012
 - .1 Règlement sur les émissions de véhicules routiers et de leurs moteurs, DORS/2003-2
 - .2 Règlement modifiant le Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs, DORS/2006-268
 - .3 Loi de 1992 sur le transport des matières dangereuses (LTMD), ch. 34.
 - .4 Loi sur la sécurité automobile (1993, ch. 16)
 - .5 Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (L.R.C. (1985))

- .5 National Fire Protection Association (NFPA)
 - .1 NFPA 241(13), Standard for Safeguarding Construction, Alteration, and Demolition Operations

1.04 DÉFINITIONS

- .1 Démolir : Démontez des éléments faisant partie de la structure existante et les transporter à l'extérieur du site pour les éliminer en tenant compte de la réglementation, à moins qu'il ne soit indiqué de les enlever et de les récupérer ou de les enlever et de les réinstaller.
- .2 Enlever et récupérer : Démontez les éléments de la construction existante et les livrer au [Représentant du Ministère, prêts à être réutilisés.
- .3 Enlever et réinstaller : Démontez les éléments de la construction existante, les préparer en vue de leur réutilisation et les réinstaller à l'endroit indiqué.
- .4 Éléments existants à conserver : Éléments de la construction existante qui doivent demeurer en place et qu'on n'a pas prévu d'enlever et de récupérer ou d'enlever et de réinstaller.
- .5 Matières dangereuses : Substances, marchandises, biens et produits dangereux pouvant comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'amiante, le mercure, le plomb, les BPC, les poisons, les agents corrosifs, les matières inflammables, les substances radioactives ou tous les autres matériaux qui, mal utilisés, peuvent avoir des répercussions néfastes sur la santé ou le bien-être des personnes, ou encore sur l'environnement et qui sont définis dans la Loi sur les produits dangereux (L.R.C. 1985), du gouvernement fédéral, y compris les dernières modifications.

1.05 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- .1 Coordination : Les prescriptions de la présente section doivent être coordonnées comme suit avec le Représentant du Ministère pour ce qui est de la propriété des matériaux :
 - .1 Exception faite des éléments ou des matériaux destinés à être réutilisés, récupérés, réinstallés ou qui demeurent la propriété du Représentant du Ministère, les matériaux découlant de la démolition deviendront la propriété de l'Entrepreneur et seront enlevés du site du projet.
 - .2 Coordonner les travaux de démolition sélective de manière à ce que les travaux visés par la présente section adhèrent aux critères esthétiques établis dans les Dessins ainsi qu'aux dimensions prescrites pour tous les éléments dans le plan en plus de maintenir leurs rapports avec tous les autres éléments du bâtiment; dimensions selon les dessins.

- .3 Les éléments historiques, les reliques et les objets similaires, notamment les pierres angulaires et leur contenu, les plaques commémoratives et les tablettes, les antiquités et les éléments présentant un certain intérêt ou ayant une certaine valeur pour le Représentant du Ministère pendant la démolition sélective, demeurent la propriété du Représentant du Ministère:
 - .1 Démonter soigneusement chaque élément ou objet et le récupérer sans l'endommager. Le livrer sans délai au Représentant du Ministère.
 - .2 Coordonner les prescriptions de la présente section avec les directives du Représentant du Ministère, lequel établira des méthodes spéciales pour le démontage et la récupération.
- .2 Réunion préalable à la démolition : convoquer une réunion préalable à la démolition une (1) semaine avant le début des travaux faisant l'objet de la présente section et de l'exécution des travaux, avec l'Entrepreneur et le Représentant du Ministère. La réunion aura pour but de discuter de ce qui suit :
 - .1 Confirmer la quantité de matériaux récupérés et de matériaux démolis.
 - .2 Examiner le plan de démolition de l'Entrepreneur.
 - .1 Vérifier les conditions existantes à proximité de l'endroit où seront exécutés les travaux de démolition.
 - .2 Coordonner les travaux avec ceux qui sont exécutés par les autres corps de métiers.
- .3 Tenir des réunions hebdomadaires.
- .4 S'assurer de la présence du personnel clé.
- .5 Le cas échéant, le Représentant du Ministère avisera les personnes concernées par écrit, 24 heures à l'avance, de toute modification au calendrier des réunions établi lors de l'attribution du contrat.

1.06 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION / INFORMATION

- .1 Calendrier des activités de démolition sélective: indiquer les informations suivantes:
 - .1 Ordonnancement détaillé des travaux de démolition sélective et d'enlèvement, y compris les dates de début et d'achèvement de chaque activité.
 - .2 Coordonner les activités courantes sur le chantier avec le Représentant du Ministère et limiter le nombre d'interruptions durant les heures d'ouverture.
 - .3 Interruption des services publics
 - .4 Coordination de l'interruption de l'alimentation, du débranchement, de l'obturation et du maintien des services publics.
 - .5 Utilisation des ascenseurs et des escaliers

- .6 Emplacement des cloisons temporaires et des moyens d'évacuation; cette prescription s'applique aussi aux autres usagers touchés par les activités de démolition sélective].
- .7 Coordination avec l'occupation continue de parties du bâtiment existant par le Représentant du Ministère et avec l'occupation partielle de l'ouvrage fini par le Représentant du Ministère.
- .2 Plan de démolition: Soumettre un plan de la zone de démolition indiquant les installations temporaires et les étais, les méthodes d'enlèvement et de démolition; le plan, qui sera préparé par un ingénieur conformément aux exigences de l'autorité compétente, comprendra ce qui suit:
 - .1 Mesures proposées de dépoussiérage et de lutte contre le bruit: Soumettre une déclaration ou un dessin indiquant les mesures proposées concernant l'utilisation, les emplacements proposés et le calendrier d'opération proposé. Le Représentant du Ministère se réserve le droit d'apporter des modifications lorsque les méthodes proposées gênent les activités courantes du Représentant du Ministère.
 - .2 Dresser une liste des éléments enlevés et récupérés une fois la démolition sélective terminée.
 - .3 Photographies préalables à la démolition: Soumettre des photographies sur l'état des ouvrages et des aménagements adjacents avant le commencement des travaux. Documenter la finition des surfaces afin d'éviter que des dommages existants ne soient imputés aux travaux de démolition sélective.
- .2 Documents et échantillons à soumettre pour information: Soumettre les documents et les échantillons suivants à la demande du Représentant du Ministère.
 - .1 Données sur les compétences : Soumettre de l'information sur l'expérience des entreprises et de leur personnel ainsi que sur leur capacité d'exécuter les travaux prévus dans la présente section, y compris mais de façon non limitative, la liste des chantiers réalisés avec le nom des projets et leur adresse ainsi que le nom et l'adresse des architectes et des propriétaires, pour des travaux d'une complexité et d'une portée similaire.

1.07 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Exigences réglementaires: Exécuter les travaux en appliquant les exigences les plus strictes en cas de différence entre les administrations municipales, provinciales et fédérales.
 - .1 Exigences provinciales et fédérales: Exécuter les travaux conformément aux exigences et à la réglementation de l'autorité compétente relativement aux avis de type environnemental.
 - .2 Exigences municipales: Le transport et l'élimination doivent être conformes à la réglementation de l'autorité compétente.

- .2 Qualifications: Fournir des preuves de qualification à la demande du Représentant du Ministère.
 - .1 Qualifications de la firme de démolition: Firme compétente spécialisée dans les travaux de démolition similaires à ceux du projet sur le plan des matériaux et de la portée.
 - .1 Conforme à la réglementation en matière de santé et de sécurité.
 - .2 Conforme à la réglementation sur l'indemnisation des accidents du travail.
 - .3 Conforme à la réglementation de la municipalité de régissant ce type de travaux.

1.08 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Le Représentant du Ministère occupera des parties de l'immeuble directement attenantes à la zone de démolition sélective.
 - .1 Exécuter les travaux de démolition sélective de façon à ce que les activités du Représentant du Ministère ne soient pas gênées.
 - .2 Fournir au moins 72 heures de préavis au Représentant du Ministère pour les activités qui toucheront les activités du Représentant du Ministère.
- .2 Maintenir l'accès aux moyens d'évacuation existants, aux allées piétonnes, aux couloirs, aux sorties et aux installations adjacentes qui sont occupées ou utilisées:
 - .1 Obtenir la permission écrite des Autorités compétentes avant de bloquer ou d'obstruer les moyens d'évacuation, les allées piétonnes, les couloirs, les sorties ou les autres installations qui sont occupées ou utilisées.
- .3 Le Représentant du Ministère n'assume aucune responsabilité concernant la condition des zones de démolition sélective.
 - .1 Les conditions présentes pendant l'inspection effectuée aux fins de soumission seront maintenues par le Représentant du Ministère dans la mesure du possible.

2 PRODUITS

2.01 OUVRAGES DE SOUTÈNEMENT TEMPORAIRES

- .1 Faire appel à un ingénieur reconnu ou habilité à exercer dans la province où les travaux ont lieu pour la conception des ouvrages de soutènement temporaires requis pour les travaux de démolition, les reprises en sous-oeuvre et les autres supports de fondation nécessaires pour le projet.

2.02 DESCRIPTION

- .1 La présente partie des travaux comprend, mais non de façon limitative, ce qui suit:
 - .1 La démolition, l'enlèvement complet du site et l'élimination de l'ensemble des composants, des matériaux, du matériel et des débris identifiés.

- .2 Les travaux de démolition sélective qui visent à intégrer les murs, les plafonds, les cloisons, et les matériaux neufs à la construction existante, tel qu'indiqué.
- .3 Tout le matériel produit par les travaux de démolition doit être enlevé du site sans délai. La récupération, la vente, le tri et le brûlage sont interdits sur le site.
- .4 Retenir les éléments indiqués sur les dessins en vue de les réutiliser dans les travaux de construction.

2.03 DÉBRIS

- .1 Prendre toutes les dispositions concernant le transport et l'enlèvement des matériaux démolis sur le site.

2.04 MATÉRIEL

- .1 Fournir tout le matériel requis pour accomplir de manière sécuritaire et appropriée les travaux de démolition à l'intérieur des bâtiment spécifiés.

2.05 MATÉRIAUX DE RAGRÉAGE

- .1 Utiliser des matériaux de ragréage identiques aux matériaux existants.
 - .1 En l'absence de matériaux identiques ou de matériaux destinés aux surfaces exposées, utiliser des matériaux qui se marient visuellement aux surfaces adjacentes autant que faire se peut.
 - .2 Utiliser un matériau dont la durée de vie après installation égale ou surpasse celle du matériau existant.
 - .3 Satisfaire aux exigences relatives aux matériaux et à l'installation fournies dans diverses sections.
- .2 Composés de ragréage et de lissage de plancher: Composés à base de ciment, applicables à la truelle, autonivellants et compatibles avec les finis pour sol prescrits; les composés à base de gypse ne conviennent pas aux travaux prévus dans la présente section.
- .3 Maçonnerie d'éléments en béton: Éléments en béton léger joints au mortier, coupés et taillés de façon à s'ajuster à l'ouverture à remplir. Fournir des éléments standard alvéolés, des éléments à extrémité d'équerre et des poutres de maçonnerie, tel qu'indiqué sur les dessins.
- .4 Tôle d'acier préfinie: de couleur identique à celle des cabinets de radiateur, pliée et profilée conformément aux cabinets de radiateurs existants.
- .5 Composé à joints pour plaques de plâtre : selon la norme [ASTM C 475/C 475M](#), composé d'assise et de finition, dilué jusqu'à obtenir la consistance d'un enduit afin de ragréer et de préparer les murs en plaques de plâtre existants en vue d'y appliquer une nouvelle finition, conformément à la section 09 21 16 - Revêtements en plaques de plâtre.

- .6 Palissades et écrans pare-poussière: Se reporter à la section 01 56 00 - Ouvrages d'accès et de protection temporaires pour les matériaux d'ossature et le revêtement intermédiaire en plaques de plâtre.

2.06 MATÉRIAUX EXISTANTS

- .1 Les éléments à conserver afin de les réutiliser dans la construction comprennent notamment ce qui suit:
 - .1 Éléments de plafond
 - .2 Avant d'éliminer un article, confirmer auprès du Représentant du Ministère s'il n'y a pas lieu de le récupérer.
 - .3 Confirmer auprès du Représentant du Ministère avant d'installer un article qui devait être réutilisé mais dont la condition est inacceptable.

3 EXÉCUTION

3.01 INSPECTION

- .1 Confirmer que les services publics ont été débranché et obturés.
- .2 Vérifier les conditions existantes et coordonner avec les exigences indiquées afin d'établir la superficie de la structure qui doit être démolie de façon sélective.
- .3 Dresser un inventaire des éléments à enlever et à réinstaller ainsi que des éléments à enlever et à récupérer.
- .4 Aviser le Représentant du Ministère lorsque des éléments existants de type mécanique, électrique ou structurel entrent en conflit avec la fonction ou le concept prévu.
 - .1 Procéder à un examen des éléments dont on ne soupçonnait pas la présence et mesurer la nature ainsi que la portée de ces éléments. Soumettre sans délai un rapport écrit au Représentant du Ministère.
 - .2 Le Représentant du Ministère donnera des directives additionnelles ou modifiera les dessins pour corriger le conflit, au besoin.
- .5 Procéder à des inspections au fur et à mesure que les travaux avancent afin de détecter les risques découlant des activités de démolition sélective.

3.02 SERVICES PUBLICS

- .1 Non-applicable

3.03 PRÉPARATION

- .1 Identifier et marquer tout le matériel et tous les matériaux que le Représentant du Ministère conservera ou qui seront réutilisés pour des travaux de construction ultérieurs. Trier et entreposer les éléments à conserver dans une zone éloignée de l'aire de démolition et les protéger contre une élimination accidentielle.
- .2 Poser des plaques d'avertissement sur le matériel et les canalisations électriques qui doivent demeurer sous tension pendant les travaux de démolition afin d'alimenter d'autres ouvrages.
- .3 Confirmer que les canalisations des branchements électriques et téléphoniques n'ont pas toutes été débranchées.
- .4 Ne pas couper ni briser les canalisations en service ou sous tension qui traversent le site de démolition.
- .5 Fournir et ériger des barricades, des panneaux indicateurs de danger et du matériel de protection pour les travailleurs et le public pendant toute la durée des travaux.
- .6 Identifier tous les matériaux à réutiliser et les entreposer dans un endroit sûr jusqu'au moment de les réinstaller.
- .7 Ajuster les boîtes de jonction et les boîtiers d'interrupteurs pour qu'ils soient d'affleurement avec le nouveau mur lorsque la pose de couches additionnelles sur l'ossature existante a été indiquée.
- .8 Enlever les lignes de signalisation permanentes utilisées ou présentes sur les surfaces exposées ainsi que sur les surfaces destinées à recevoir des matériaux de finition. Enlever mécaniquement les lignes de signalisation permanentes et les supports connexes où des lignes de signalisation permanentes sont présentes et ragréer la surface. Il n'est pas permis d'appliquer un produit d'étanchéité ou une couche d'impression sur les lignes de signalisation permanentes.

3.04 DÉMOLITION SÉLECTIVE

- .1 Démolir et démonter les ouvrages de façon soignée et ordonnée ainsi que conformément à la réglementation.
- .2 la fin de chaque journée de travail, vérifier la stabilité et la sécurité de l'ouvrage pour éviter tout effondrement ou basculement de l'un ou l'autre de ses composants.
- .3 Exécuter les travaux de démolition de manière à minimiser la poussière et à en empêcher la migration.
- .4 La vente et le brûlage de matériaux sur le site sont interdits.

- .5 Remplir toutes les ouvertures dans les murs en blocs de béton avec des éléments de maçonnerie, en prenant soin d'appareiller les rangs avec ceux de l'ouvrage existant et de préparer les surfaces à recevoir un revêtement de finition apparié au revêtement de finition existant.
 - .1 Utiliser des poutres de liaison dans les nouvelles ouvertures pratiquées dans les murs existants en éléments de maçonnerie en béton.
 - .2 Utiliser des éléments de maçonnerie aux extrémités finies pour ragréer et réparer les jambages des nouvelles ouvertures pratiquées dans les murs existants en éléments de maçonnerie en béton.
- .6 Obstruer toutes les ouvertures dans les murs en plaques de plâtre avec des plaques de plâtre et une ossature d'acier correspondant à l'ouvrage existant. Appliquer ensuite une mince couche d'enduit pour que la surface des murs soit lisse et égale.
- .7 Tel qu'indiqué, démolir complètement tous les plafonds constitués de panneaux acoustiques déposés sur une ossature.
- .8 Enlever tous les revêtements muraux visés par les travaux de démolition. Ragréer et réparer les surfaces murales à l'aide d'une mince couche de pâte à joint pour plaques de plâtre qui rendra les surfaces murales lisses et les préparera à la pose de revêtements de finition neufs.
- .9 Ragréer et réparer tous les murs, les planchers et les plafonds endommagés pendant la démolition. Utiliser des matériaux agencés aux surfaces adjacentes et les préparer en vue de la pose de nouveaux revêtements de finition.
- .10 Ragréer et réparer tous les cabinets de radiateur, le matériel mécanique et les appareils d'éclairage endommagés ou exposés pendant la démolition de façon à agencer toutes les surfaces finis adjacentes.

3.05 RAGRÉAGE ET RÉPARATION

- .1 Planchers et murs:
 - .1 Dans les zones où les murs ou les cloisons à démolir se prolongent d'une aire finie à une autre, ragréer et réparer la surface des planchers et des murs de la nouvelle aire.
 - .2 Produire une surface de niveau et lisse dont la finition est de couleur, de texture et d'apparence uniformes.
 - .3 Enlever les revêtements de plancher et de mur existants et les remplacer avec des matériaux neufs, le cas échéant, de manière à obtenir une couleur et une apparence uniformes.
 - .4 Ragréer au moyen de joints durables et aussi invisibles que possible.
 - .5 Fournir les matériaux et se conformer aux exigences d'installation prescrites dans les autres sections mentionnées par renvoi dans le présent document.

- .6 Retouches de peinture : appliquer une couche d'impression et une couche intermédiaire sur la zone à retoucher et appliquer une couche finale sur la totalité de la surface continue où se trouve la zone à retoucher. Appliquer des couches additionnelles jusqu'à ce que la retouche s'uniformise avec les surfaces adjacentes.
- .7 Dans la mesure du possible, soumettre à l'essai et inspecter les zones retouchées afin de démontrer l'intégrité de l'installation.
- .2 Plafonds: ragréer et réparer les plafonds ou suspendre de nouveau les plafonds suspendus, au besoin, afin d'obtenir une surface plane d'apparence uniforme.

3.07 PROTECTION

- .1 Prendre les moyens nécessaires pour empêcher que les débris obstruent les avaloirs et le réseau de drainage superficiel, et protéger le matériel, les systèmes électriques et les services qui doivent demeurer fonctionnels.
- .2 Organiser les travaux de démolition et de contreventement de manière à perturber le moins possible l'occupation des aires adjacentes par le Représentant du Ministère et les utilisateurs.
- .3 Veiller à ce que l'accès ou la sortie demeure sécuritaire dans les aires adjacentes qui sont occupées.
- .4 Fournir le matériel de protection incendie et les systèmes d'alarme, les entretenir et faire en sorte qu'ils demeurent accessibles pendant la démolition.

3.08 NETTOYAGE

- .1 Élaborer un plan de gestion des déchets de construction pour les travaux faisant l'objet de la présente section.
- .2 Acheminer les matériaux excédentaires vers un site approuvé par le Représentant du Ministère.
- .3 Nettoyer le site au fur et à mesure que les travaux avancent et enlever tous les déchets ainsi que les matériaux excédentaires. Enlever les déchets produits par les travaux de démolition sur une base quotidienne.
- .4 Veiller à ce que les sorties ne soient pas obstruées pendant l'enlèvement des débris.
- .5 Garder les routes voisines et contiguës, les voies d'accès, les trottoirs, et les emprises municipales propres et libres de saletés, de terre ou de débris pouvant constituer un risque pour les véhicules ou les personnes.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 02 41 19.16 -Démolition sélective des composants intérieurs des bâtiments
- .2 Section 08 11 00 -Portes et bâtis en métal
- .3 Section 09 21 16.08 Éléments en plaque de plâtre/
travaux de petite envergure

1.02 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 N/A
- .2 Groupe CSA (CSA)
 - .1 [CSA B111-\[1974\(C2003\)\]](#), Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
 - .2 [CSA O121-\[08\]](#), Contre-plaqué en sapin de Douglas.
 - .3 [CSA O141-\[F05\(C2009\)\]](#), Bois débité de résineux.
 - .4 [CSA O151-\[F09\]](#), Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
 - .5 [CAN/CSA-O325.0-\[F07\]](#), Revêtements intermédiaires de construction.
 - .6 [CAN/CSA-Z809-\[F08\]](#), Aménagement forestier durable.
- .3 Conseil national de recherches Canada (CNRC)
 - .1 Code national du bâtiment - Canada [2015] (CNB).
- .4 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-[2004], FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.
- .5 Green Seal Environmental Standards (GS)
 - .1 GS-11-[11], Paints and Coatings.
- .6 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
 - .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien [2008].
- .7 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards
 - .1 SCAQMD Rule 1113-[A2011], Architectural Coatings.
- .8 Sustainable Forestry Initiative (SFI)
 - .1 Norme SFI-[2010-2014].

1.03 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant [les travaux de charpenterie]. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

**1.04 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE RELATIVEMENT À LA
CONCEPTION DURABLE**

- .1 Non-applicable

1.05 MATÉRIAUX/MATÉRIELS DE REMPLACEMENT À REMETTRE

- .1 Matériaux/matériels supplémentaires
- .1 Fournir et installer les panneaux nécessaires au montage de l'appareillage électrique, selon les indications. Utiliser des panneaux de contreplaqué de 19 mm d'épaisseur, posés sur un cadre en éléments de 19 mm x 38 mm, renforcé par des éléments de même grosseur posés à intervalles d'au plus 305 mm.

1.06 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
- .2 Marquage du contreplaqué : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
- .3 Marquage du contreplaqué, des panneaux OSB et des revêtements intermédiaires de construction en panneaux composites dérivés du bois : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
- .4 Certification en matière de développement durable
 - .1 Bois certifié : Soumettre une liste des produits du bois utilisés et satisfaisant à la norme [CAN/CSA-Z809](#) ou FSC ou SFI.

1.07 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels à l'intérieur au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer le bois de manière à le protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

2 PRODUITS

2.01 MATÉRIAUX/MATÉRIEL

- .1 Bois de construction: sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %, et conforme aux normes et règles suivantes :
 - .1 [CAN/CSA-0141](#).
 - .2 NLGA, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien.
 - .3 Panneaux en bois certifié [CAN/CSA-Z809](#) ou FSC ou SFI.
- .2 Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, bâtis d'attente, membrons et lambourdes.
 - .1 Les éléments au fini S2S sont acceptables.
 - .2 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
 - .3 Bois de dimension: classification « charpente légère (claire) catégorie « standard » ou supérieure.
- .3 Panneaux
 - .1 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié) : conforme à la norme [CSA 0121](#), classification « construction », catégorie « standard ».
 - .1 Matériaux exempts d'urée-formaldéhyde.
 - .2 Contreplaqué en bois de résineux canadiens : conforme à la norme [CSA 0151](#), classification « construction », catégorie « standard ».
 - .1 Matériaux exempts d'urée-formaldéhyde.
 - .3 Contreplaqué, panneaux OSB et panneaux composites dérivés du bois : conformes à la norme [CAN/CSA-0325](#).
 - .1 Matériaux exempts d'urée-formaldéhyde.
- .4 Produit de traitement du bois
 - .1 Produit de préservation appliqué en surface : produit de préservation hydrofuge [incolore][coloré], [à base de naphthénate de cuivre], ou solution à 5 % de pentachlorophénol.
 - .2 L'utilisation du pentachlorophénol est limitée aux éléments en bois qui sont en contact avec le sol et qui sont sujets à la pourriture ou à l'attaque des insectes. Le cas échéant, le bois traité au pentachlorophénol doit être enduit de deux couches d'un produit d'impression approprié.
 - .3 Les ouvrages construits en bois traité au pentachlorophénol et aux arsenicaux inorganiques ne doivent pas servir à l'entreposage d'aliments, et le bois ne doit pas entrer en contact avec de l'eau potable.

2.02 ACCESSOIRES

- .1 Fixations : selon la norme [CAN/CSA-G164](#) pour les ouvrages extérieur et les ouvrages en bois.
- .2 Clous, fiches et cavaliers : conformes à la norme [CSA B111](#).
- .3 Boulons: 12.5 mm de diamètre, sauf indication contraire, avec écrous et rondelles.

- .4 Dispositifs de fixation brevetés: boulons à bascule, tampons expansibles avec tire-fond, vis avec douilles en plomb ou en fibres inorganiques[, dispositifs de fixation à cartouche explosive], recommandés par le fabricant.

3 EXÉCUTION

3.01 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation de la charpenterie, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables

3.02 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Appliquer un produit de préservation sur les éléments en bois avant de les installer.

3.03 INSTALLATION

- .1 Procéder selon les exigences du Code national du bâtiment - Canada (CNB), et conformément aux prescriptions ci-après.
- .2 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les armoires, les éléments de finition des murs et des plafonds, les revêtements, les bordures finition extérieurs et les autres ouvrages prescrits.
- .3 Installer les fourrures et les cales de manière à assurer la planéité et la verticalité des ouvrages, l'écart admissible étant de [1:600].
- .4 Installer autour des baies les bâtis d'attente, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages.
- .5 Installer les tasseaux et les chanlattes, les tringles de clouage, les membrons et les autres supports en bois requis, et les fixer au moyen de dispositifs de fixation galvanisés.
- .6 Raboter, amenuiser et noyer légèrement dans l'étanchéité de toiture les tringles de clouage qui serviront à recevoir les avaloirs de toiture.
- .7 Installer les lambourdes selon les indications.

- .8 Ne pas travailler de panneaux de particules sans prendre les précautions nécessaires. Utiliser des collecteurs de poussière et porter un appareil respiratoire de qualité supérieure.
- .9 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
- .10 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillie.

3.04 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 08 11 00 - Portes et bâtis en métal
- .2 Section 09 21 16 - Revêtements en plaque de plâtre/
travaux de petite envergure

1.02 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 ASTM International
 - .1 [ASTM C 919-\[18\]](#), Standard Practice for Use of Sealants in Acoustical Applications.
- .2 Non-applicable
- .3 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 [CGSB 19-GP-5M-\[1984\]](#), Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base acrylique, à polymérisation par évaporation du solvant (édition d'avril 1976 confirmée, incorporant le modificatif numéro 1).
 - .2 [CAN/CGSB-19.13-\[M87\]](#), Mastic d'étanchéité à un seul composant, lastomère, à polymérisation chimique.
 - .3 [CGSB 19-GP-14M-\[76\]](#), Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base de butyle-polyisobutylène, à polymérisation par évaporation du solvant (confirmation d'avril 1976).
 - .4 [CAN/CGSB-19.17-\[M90\]](#), Mastic d'étanchéité à un composant, à base d'une émulsion aux résines acryliques.
 - .5 [CAN/CGSB-19.24-\[M90\]](#), Mastic d'étanchéité à plusieurs composants, à polymérisation chimique.
- .4 General Services Administration (GSA) - Federal Specifications (FS)
 - .1 FS-SS-S-200-[E(2)1993], Sealants, Joint, Two-Component, Jet-Blast-Resistant, Cold Applied, for Portland Cement Concrete Pavement.
- .5 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches de données de sécurité (FDS).
- .6 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards

1.03 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits d'étanchéité pour joints. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Les fiches techniques du fabricant doivent porter sur ce qui suit.
 - .1 Les produits de calfeutrage.
 - .2 Les primaires.
 - .3 Les mastics d'étanchéité (tous les types), y compris leur compatibilité les uns avec les autres.
- .2 Échantillons
 - .1 Soumettre deux (2) échantillons de chaque couleur et de chaque type de produits proposés.
 - .2 Au besoin, aux fins d'harmonisation avec les matériaux adjacents, soumettre des échantillons séchés des produits d'étanchéité qui doivent être laissés apparents, et ce, pour chaque couleur proposée.
- .3 Instructions du fabricant
 - .1 Les instructions soumises doivent porter sur chacun des produits proposés.

1.04 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Fiches d'exploitation et d'entretien : fournir les instructions relatives à l'exploitation et à l'entretien, lesquelles seront incorporées au manuel d'entretien.

1.05 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation: livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel à l'intérieur au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

1.06 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Conditions ambiantes
 - .1 Procéder à la mise en oeuvre des produits d'étanchéité seulement dans les conditions suivantes.
 - .1 Les températures ambiante et du subjectile se situent à l'intérieur des limites établies par le fabricant des produits ou sont supérieures à 4.4 degrés Celsius.
 - .2 Le subjectile est sec.
 - .3 Les recommandations du fabricant concernant les températures, le taux d'humidité relative et la teneur en humidité du subjectile propres à la mise en oeuvre et au séchage des produits d'étanchéité, ainsi que les directives spéciales relatives à l'utilisation de ces derniers, sont respectées.
 - .2 Largeur des joints
 - .1 Procéder à la mise en oeuvre des produits d'étanchéité seulement lorsque la largeur des joints est supérieure à celle établie par le fabricant du produit pour les applications indiquées.
 - .3 Subjectile
 - .1 Procéder à la mise en oeuvre des produits d'étanchéité seulement après que le subjectile a été débarrassé de tous les contaminants susceptibles d'empêcher l'adhérence des produits.

1.07 EXIGENCES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

- .1 Satisfaire aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) concernant l'utilisation, la manutention, l'entreposage et l'élimination des matières dangereuses ainsi que l'étiquetage et la fourniture de fiches signalétiques reconnues par Santé Canada.
- .2 Le Représentant du Ministère veillera à ce que le système de ventilation du bâtiment fonctionne aux débits maximaux d'admission et d'évacuation d'air pendant la mise en oeuvre des produits d'étanchéité et de calfeutrage.

2 PRODUITS

2.01 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ

- .1 Les produits de calfeutrage qui dégagent de fortes odeurs, qui contiennent des produits chimiques toxiques ou qui ne sont pas certifiés comme étant d'un type résistant aux moisissures ne doivent pas être utilisés dans les appareils de traitement de l'air.

- .2 Si l'on ne peut faire autrement que d'utiliser des produits toxiques, en restreindre l'usage à des endroits où les émanations peuvent être évacuées à l'extérieur ou à des endroits où ils seront confinés derrière un système d'étanchéité à l'air, ou encore les appliquer plusieurs mois avant que l'endroit soit occupé de manière à permettre l'évacuation des émanations sur la plus longue période possible.
- .3 Dans le cas de produits d'étanchéité homologués avec un primaire, seul le primaire en question doit être utilisé avec ledit produit d'étanchéité.

2.02 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ - DESCRIPTION

- .1 Mastic d'étanchéité à deux composants, à base de polysulfure
 - .1 Produit non affaissant, conforme à la norme [CAN/CGSB-19.24](#), du type 2, de classe B.
- .2 Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base de polysulfure
 - .1 Produit non affaissant, conforme à la norme [CAN/CGSB-19.13](#), [MC-2-40-B-N][MC-2-25-B- N]
- .3 Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base de silicone : conforme à la norme [CAN/CGSB-19.13](#).
- .4 Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base acrylique : conforme à la norme [CGSB 19-GP-5M](#).
- .5 Fonds de joints préformés, compressibles et non compressibles
 - .1 Éléments en mousse de polyéthylène, d'uréthane, de néoprène ou de vinyle.
 - .1 Baguettes de remplissage en mousse alvéolaire extrudée.
 - .2 Éléments surdimensionnés de 30 à 50%.
 - .2 Éléments en néoprène ou en caoutchouc-butyl.
 - .1 Baguettes rondes et pleines, d'une dureté Shore A de 70.
 - .3 Éléments en mousse de forte masse volumique.
 - .1 Éléments en mousse de PVC cellulaire extrudée, en mousse de polyéthylène cellulaire extrudée, d'une dureté Shore A de 20 et présentant une résistance à la traction de 140 à 200 kPa, en mousse de polyoléfine extrudée, d'une masse volumique de 32 kg/m³, ou encore en néoprène, de dimensions recommandées par le fabricant.
 - .4 Ruban antisolidarisation.
 - .1 Ruban en polyéthylène n'adhérant pas au produit d'étanchéité.

2.03 PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ - EMBLEMES

- .1 Joints de fractionnement apparents ménagés dans des constructions à cloisons sèches : produit du type mastic à un seul composant.

2.04 PRODUITS DE NETTOYAGE POUR JOINTS

- .1 Produits de nettoyage non corrosifs et non salissants, compatibles avec les matériaux constituant les joints et avec les produits d'étanchéité, conformément aux recommandations écrites du fabricant des produits d'étanchéité.
- .2 Primaire : conformément aux recommandations écrites du fabricant des produits d'étanchéité.

3 EXÉCUTION

3.01 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions: avant de procéder à l'installation des produits d'étanchéité pour joints, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables.

3.02 PRÉPARATION DES SURFACES

- .1 Vérifier les dimensions des joints à réaliser et l'état des surfaces, afin d'obtenir un rapport largeur-profondeur adéquat en vue de la mise en oeuvre des fonds de joint et des produits d'étanchéité.
- .2 Débarrasser les surfaces des joints de toute matière indésirable, y compris la poussière, la rouille, l'huile, la graisse et autres corps étrangers susceptibles de nuire à la qualité d'exécution des travaux.
- .3 Ne pas appliquer de produits d'étanchéité sur les surfaces des joints ayant été traitées avec un bouche-pore, un produit de durcissement, un produit hydrofuge ou tout autre type d'enduit, à moins que des essais préalables n'aient confirmé la compatibilité de ces matériaux. Enlever les enduits recouvrant déjà les surfaces, au besoin.
- .4 S'assurer que les surfaces des joints sont bien asséchées et qu'elles ne sont pas gelées.
- .5 Préparer les surfaces conformément aux directives du fabricant.

3.03 APPLICATION DU PRIMAIRE

- .1 Avant d'appliquer le primaire et le produit de calfeutrage, masquer au besoin les surfaces adjacentes afin d'éviter les salissures.
- .2 Appliquer le primaire sur les surfaces latérales des joints immédiatement avant de mettre en oeuvre le produit d'étanchéité, conformément aux instructions du fabricant de ce dernier.

3.04 POSE DU FOND DE JOINT

- .1 Poser du ruban anti-solidarisation aux endroits requis, conformément aux instructions du fabricant.
- .2 En le comprimant d'environ 30 %, poser le fond de joint selon la profondeur et le profil de joint recherchés.

3.05 DOSAGE

- .1 Doser les composants en respectant rigoureusement les instructions du fabricant du produit d'étanchéité.

3.06 MISE EN OEUVRE

- .1 Application du produit d'étanchéité
 - .1 Mettre en oeuvre le produit d'étanchéité conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .2 Afin de réaliser des joints nets, poser au besoin du ruban-cache sur le bord des surfaces à jointoyer.
 - .3 Appliquer le produit d'étanchéité en formant un cordon continu.
 - .4 Appliquer le produit d'étanchéité à l'aide d'un pistolet muni d'une tuyère de dimension appropriée.
 - .5 La pression d'alimentation doit être suffisamment forte pour permettre le remplissage des vides et l'obturation parfaite des joints.
 - .6 Réaliser les joints de manière à former un cordon d'étanchéité continu exempt d'arêtes, de plis, d'affaissements, de vides d'air et de saletés enrobées.
 - .7 Avant qu'il ne se forme une peau sur les joints, en façonner les surfaces apparentes afin de leur donner un profil légèrement concave.
 - .8 Enlever le surplus de produit d'étanchéité au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi qu'à la fin de ces derniers.
- .2 Séchage
 - .1 Assurer le séchage et le durcissement des produits d'étanchéité conformément aux directives du fabricant de ces produits.
 - .2 Ne pas recouvrir les joints réalisés avec des produits d'étanchéité avant qu'ils ne soient bien secs.

3.07 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux: effectuer les travaux de nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Nettoyer immédiatement les surfaces adjacentes.
 - .3 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, enlever le surplus et les bavures de produit d'étanchéité à l'aide des produits de nettoyage recommandés.
 - .4 Enlever le ruban-cache à la fin de la période initiale de prise du produit d'étanchéité.
- .2 Nettoyage final: évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

3.08 PROTECTION

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des produits d'étanchéité pour joints.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 06 08 99 - Charpenterie/travaux de petite envergure
- .2 Section 07 92 00 - Produits d'étanchéité
- .3 Section 08 14 16 - Portes planes en bois
- .4 Section 08 71 00 - Quincaillerie pour portes
- .5 Section 09 91 00.08 Peintures/travaux de petite envergure

1.02 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 ASTM International (ASTM)
 - .1 [ASTM A 653/A 653M-\[06a\]](#), Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
 - .2 [ASTM B 29-\[03\]](#), Standard Specification for Refined Lead.
 - .3 [ASTM B 749-\[03\]](#), Standard Specification for Lead and Lead Alloy Strip, Sheet and Plate Products.
- .2 Non-applicable
- .3 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 [CAN/CGSB-1.181-\[99\]](#), Enduit riche en zinc, organique préparé.
 - .2 [CGSB 41-GP-19Ma-\[84\]](#), Profilés vinyliques rigides pour fenêtres et portes.
- .4 Groupe CSA (CSA)
 - .1 [CSA-G40.20-\[F04\]/G40.21-\[F04\]](#), Exigences générales relatives à l'acier de construction laminé ou soudé/Aciers de construction.
 - .2 [CSA W59-\[F03\]](#), Construction soudée en acier (soudage à l'arc).
- .5 Association canadienne des fabricants de portes d'acier (CSDMA)
 - .1 CSDMA, Recommended Specifications for Commercial Steel Doors and Frames, [2000].
 - .2 CSDMA, Selection and Usage Guide for Commercial Steel Doors, [1990].
- .6 National Fire Protection Association (NFPA)
 - .1 [NFPA 80-\[99\]](#), Standard for Fire Doors and Fire Windows.
 - .2 [NFPA 252-\[03\]](#), Standard Methods of Fire Tests of Door Assemblies.
- .7 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State
 - .1 SCAQMD Rule 1113-[04], Architectural Coatings.
 - .2 SCAQMD Rule 1168-[05], Adhesives and Sealants Applications.

- .8 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
 - .1 [CAN/ULC-S701-\[01\]](#), Norme sur l'isolant thermique en polystyrène, panneaux et revêtements de tuyauterie.
 - .2 CAN/ULC-S702-[97], Norme sur l'isolant thermique de fibres minérales pour bâtiments.
 - .3 [CAN/ULC-S704-\[01\]](#), Isolant thermique en uréthane et en isocyanurate, panneaux revêtus.
 - .4 CAN4-S104-[M80], Méthode normalisée des essais de comportement au feu des portes.
 - .5 CAN4-S105M-[M85], Spécification normalisée pour bâtis des portes coupe-feu satisfaisant aux exigences de rendement de la CAN4-S104.

1.03 DESCRIPTION DES OUVRAGES

- .1 Exigences de conception
 - .1 Les bâtis installés dans des murs extérieurs doivent être conçus de manière que les éléments (des portes et des bâtis) puissent se dilater et se contracter librement lorsque leur surface est soumise à des températures allant de -35 degrés Celsius à 35 degrés Celsius.
 - .2 La flèche maximale des éléments de fermeture de baies en acier sous une surcharge due aux vents de 1.2 kPa ne doit pas dépasser 1/175 de la portée.
 - .3 Portes et bâtis présentant un degré de résistance au feu : homologués par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes, selon les exigences des CAN4-S104 et [NFPA 252](#) pour ce qui est des cotes et degrés de résistance au feu prescrits ou indiqués, et portant l'étiquette de l'organisme en question.
 - .4 Des bâtis coupe-feu homologués doivent être prévus dans le cas des ouvertures devant être obturées par des éléments présentant un degré de résistance au feu. Les produits doivent être éprouvés conformément aux normes CAN4-S104, [ASTM E 152](#) et être homologués par un organisme reconnu à l'échelle nationale et assurant un service d'inspection en usine.

1.04 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis.
- .2 Soumettre les fiches techniques requises.
- .3 Soumettre les dessins d'atelier requis.
 - .1 Les dessins d'atelier soumis doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou habilité à exercer dans la province, Canada.

- .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer chaque type de porte proposé, la nature des matériaux utilisés, l'épaisseur du métal nu, les assemblages à mortaise, les pièces de renfort, l'emplacement des ancrages et des fixations apparentes, les ouvertures destinées à recevoir le vitrage, la disposition des articles de quincaillerie et le degré de résistance au feu, ainsi que les revêtements de finition.
- .3 Les dessins d'atelier doivent indiquer chaque type de bâti proposé, la nature des matériaux utilisés, l'épaisseur du métal nu, les pièces de renfort, les parcloes, l'emplacement des ancrages et des fixations apparentes et les types de revêtements de finition de renforcement ignifuges.
- .4 Les dessins d'atelier doivent comporter une nomenclature des portes avec repères et numéros correspondant à ceux utilisés sur les dessins et sur la liste des portes.
- .5 Soumettre les résultats des essais, les données techniques et les instructions concernant l'installation.

2 PRODUITS

2.01 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

- .1 Tôle d'acier galvanisée par immersion à chaud : conforme à la norme [ASTM A 653M](#), avec zingage [ZF75]; épaisseur minimale du métal nu conforme à la norme pertinente de la CSDMA, tableau 1 - Thickness for Component Parts.
- .2 Pièces de renfort : en acier conforme à la norme [CSA-G40.20/G40.21](#), de nuance 44W, avec zingage ZF75 selon la norme [ASTM A 653M](#).
- .3 Matériaux composites : mélange de matériaux d'âme selon les calculs exclusifs des différents fabricants.

2.02 ÂME DES PORTES

- .1 Âme alvéolée
 - .1 Âme du type « nid d'abeille », à alvéoles d'au plus 24.5 mm, en papier Kraft dont la masse est d'au moins 36.3 kg par rame et la masse volumique d'au moins 16.5 kg/m³, poncé jusqu'à l'obtention de l'épaisseur requise.
 - .1 Teneur en matières recyclées : [_____] % de matières recyclées après consommation, [_____] % de matières post-industrielles.
- .2 Âme renforcée : panneaux collés sur âme alvéolée.
 - .1 Âme en fibres de verre : panneaux semi-rigides de type, d'une masse volumique de 24 kg/m³, selon la norme CAN/ULC-S702.
 - .1 Âme en polystyrène expansé : de type [_____] , d'une masse volumique de 16 à 32 kg/m³, selon la norme [CAN/ULC-S701](#).

- .3 Classement coupe-feu (indice de protection thermique): le matériau de l'âme d'une porte doit permettre de limiter l'échauffement obtenu sur la face non exposée de la porte à 250 degrés Celsius pendant 60 minutes. L'âme doit être éprouvée à titre de partie intégrante de la porte conformément aux normes CAN4-S104], [ASTM E 152](#) portant sur les essais de comportement au feu des portes, et elle doit être homologuée par un organisme d'essai reconnu à l'échelle nationale et assurant un service d'inspection en usine.

2.03 ADHÉSIFS

- .1 Âmes alvéolées et éléments en acier : adhésif de contact thermorésistant, vaporisable, à base de caoutchouc néoprène (polychloroprène) avec charge de résines incorporée, de faible viscosité.
- .1 Adhésifs: teneur en COV d'au plus 50 g/L selon le règlement numéro 1168 du SCAQMD.
- .2 Âmes en polystyrène et en polyuréthane : adhésif de contact thermorésistant, à base de résines époxydiques, de faible viscosité.
- .3 Portes à joints agrafés : adhésif/produit d'étanchéité résistant au feu, à base de polychloroprène avec charge de résines incorporée, de grande viscosité.

2.04 PEINTURE PRIMAIRE

- .1 Peinture de retouche antirouille conforme à la norme [CAN/CGSB-1.181](#).
- .1 Teneur en COV d'au plus 50 g/L selon la norme GC-03.

2.05 PEINTURE

- .1 Les portes et les bâtis en acier doivent être peints sur place conformément à la section 09 91 00.08 - Peintures - Travaux de petite envergure. Les coupe-bise ne doivent pas être revêtus de peinture. Les surfaces finies doivent être exemptes d'égratignures ou d'autres imperfections.
- .1 Teneur en COV d'au plus 50 g/L selon la norme GS-11.

2.06 ACCESSOIRES

- .1 Amortisseurs pour portes: à un seul goujon, en caoutchouc néoprène.
- .2 Profilés de fermeture horizontaux extérieurs et intérieurs(partie supérieure)(partie inférieure): en acier.

- .3 Les parcloses doivent être fabriquées à partir de profilés façonnés d'au moins 16 mm de hauteur; elles doivent être bien ajustées, être aboutées aux angles et être fixées aux éléments du bâti au moyen de vis à tôle à tête ovale fraisée.
- .4 Mastic de remplissage métallique : selon les spécifications du fabricant.
- .5 Étiquettes d'homologation coupe-feu: fixées au moyen de rivets métalliques.
- .6 Vitrages: Selon section 08 80 00 0 Vitrages
- .7 Prévoir la pose de vitrages, selon les indications, et fournir les parcloses nécessaires.
 - .1 Les vitrages doivent être retenus au moyen de parcloses amovibles en acier inoxydable [à utiliser avec du ruban à vitrage et du mastic et à fixer avec des vis en acier inoxydable, à tête fraisée][permettant le montage des vitrages en feuillure sèche et par simple pression].
 - .2 Les parcloses extérieures doivent être du type inviolable.

2.07 FABRICATION DES BÂTIS - GÉNÉRALITÉS

- .1 Les bâtis doivent être fabriqués conformément aux normes de la CSDMA.
- .2 Les bâtis doivent être fabriqués selon les dimensions frontales maximales et les profils indiqués.
- .3 Bâtis extérieurs: de 1.6 mm d'épaisseur, soudés.
- .4 Bâtis intérieurs: de 1.6 1.2 mm d'épaisseur, soudés.
- .5 Les bâtis doivent être découpés, renforcés, percés et taraudés au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie mortaisées et gabariées et le matériel électronique] nécessaires, et ce, à l'aide des gabarits fournis par le fournisseur des pièces de quincaillerie de finition. Les bâtis doivent être renforcés au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie à monter en saillie.
- .6 Les mortaises doivent être protégées au moyen de couvre-mortaises en acier.
- .7 Les bâtis de portes à un vantail doivent être munis de trois amortisseurs, et les bâtis de portes à deux vantaux, de deux amortisseurs installés sur la traverse supérieure.
- .8 Aucune plaque d'identification de fabricant ne doit être posée sur les bâtis et les panneaux.

- .9 Sauf indication contraire, les éléments de fixation doivent être dissimulés.
- .10 Les bâtis doivent être retouchés avec de la peinture primaire là où le revêtement de zinc a été endommagé durant la fabrication.
- .11 Isoler les bâtis extérieurs au moyen d'un isolant à base de polyuréthane.

2.08 ANCRAGE DES BÂTIS

- .1 Des dispositifs appropriés servant à fixer les bâtis aux murs et aux planchers doivent être fournis et installés.
- .2 Les dispositifs d'ancrage muraux doivent être posés immédiatement au-dessus ou au-dessous de chaque renfort de charnière sur le montant côté charnières, et directement à l'opposé sur le montant de battement.
- .3 Les montants dont la hauteur de la feuillure est égale ou inférieure à 1520 mm doivent être munis de 2 ancrages; un ancrage additionnel doit être prévu pour chaque segment ou portion de segment de 760 mm supplémentaire.
- .4 Les ancrages qui seront encastrés dans des encadrements de baies réalisés avant l'installation des bâtis de portes doivent être disposés à au plus 150 mm du sommet et du bas de chaque montant, puis à au plus 660 mm d'entraxe.

2.09 BÂTIS SOUDÉS

- .1 Les soudures doivent être effectuées conformément à la norme [CSA W59](#).
- .2 Les éléments des bâtis doivent être assemblés avec précision, mécaniquement ou à onglet, puis être solidement soudés les uns aux autres, la soudure étant déposée sur la paroi intérieure des profilés.
- .3 Les joints d'aboutement entre les éléments des meneaux, des traverses d'imposte, des traverses centrales ainsi que des seuils et des appuis doivent être contre-profilés avec précision.
- .4 Les joints et les angles soudés doivent être meulés jusqu'à l'obtention d'une surface plane, garnis de mastic de remplissage métallique, puis poncés jusqu'à l'obtention d'un fini lisse et uniforme.
- .5 Les ancrages au plancher doivent être solidement fixés à l'intérieur de chacun des montants.
- .6 Deux entretoises temporaires doivent être soudées à chacun des bâtis pour les maintenir droits pendant le transport.

- .7 Dans le cas des baies suivantes, à savoir [____], les bâtis doivent être fabriqués en sections de [____] mm x [____] mm; des dispositifs de jointolement doivent être prévus pour l'assemblage sur place.
- .8 Le blindage en plomb doit être fixé solidement à l'intérieur du cadre, du rebord jusqu'au tableau (inclusivement), seulement du côté porte.

2.10 BÂTIS DÉMONTABLES

- .1 Non-applicable.

2.11 BÂTIS COULISSANTS

- .1 Non-applicable.

2.12 FABRICATION DES PORTES - GÉNÉRALITÉS

- .1 Les portes doivent être planes, battantes et elles doivent comporter une ouverture permettant l'installation d'un vitrage ou de louveres, selon les indications.
- .2 Les portes extérieures en acier doivent avoir une âme alvéolée. Les portes intérieures en acier doivent avoir âme alvéolée.
- .3 Les chants longitudinaux des portes doivent être agrafés mécaniquement et collés. Le joint longitudinal doit être visible.
- .4 Les portes doivent être de construction spéciale, éprouvées et/ou conçues pour faire partie d'un ensemble complètement apte au fonctionnement et comprenant une porte, un bâti, des garnitures d'étanchéité et des pièces de quincaillerie, conformément aux exigences de la norme [ASTM E 330](#).
- .5 Les portes doivent être découpées, renforcées et taraudées au besoin pour recevoir les pièces de quincaillerie mortaisées et gabariées ainsi que le matériel électronique nécessaires.
- .6 Les ouvertures de diamètre égal ou supérieur à 12.7 mm doivent être percées en usine, sauf celles qui sont destinées à recevoir les boulons de montage et les boulons traversants, lesquelles doivent être percées sur place, au moment de la pose des pièces de quincaillerie.
- .7 Les portes doivent être renforcées là où des pièces de quincaillerie doivent être montées en saillie. Les portes extérieures doivent être munies, à la partie supérieure, d'un profilé de fermeture affleurant, en PVC. Les portes intérieures doivent être munies, à la partie supérieure et à la partie inférieure, d'un profilé inversé encastré, soudé par points.
- .8 Les portes doivent être retouchées avec de la peinture primaire là où le revêtement de zinc a été endommagé en cours de fabrication.

- .9 Des portes coupe-feu homologuées doivent être prévues dans le cas des ouvertures devant être obturées par des éléments présentant un degré de résistance au feu, selon la liste ou la nomenclature établie. Les produits doivent être éprouvés conformément aux normes CAN4-S104 [ASTM E 152](#), être homologués par un organisme reconnu à l'échelle nationale et assurant un service d'inspection en usine, et être fabriqués selon les détails indiqués dans les procédures de suivi et les manuels d'inspection en usine publiés par l'organisme d'homologation et fournis aux différents fabricants.
- .10 Aucune plaque d'identification de fabricant ne doit être posée sur les portes.

2.13 PORTES À ÂME ALVÉOLÉE

- .1 Les portes extérieures doivent être constituées de tôles de parement en acier de [1.6][1.2][1.0] mm d'épaisseur et d'une âme alvéolée[en polystyrène][en polyuréthane] collée sous pression aux tôles de parement.
- .2 Les portes intérieures doivent être constituées de tôles de parement en acier de [1.6][1.2][1.0] mm d'épaisseur et d'une âme alvéolée[offrant un indice de protection thermique] collée sous pression aux tôles de parement.

2.14 PORTES À ÂME CREUSE

- .1 Non-applicable.

2.15 PORTES ET BÂTIS À RUPTURE DE PONT THERMIQUE

- .1 Les portes à rupture de pont thermique doivent comporter une âme isolée, et les éléments extérieurs doivent être séparés des éléments intérieurs par un dispositif de rupture continu agrafé mécaniquement.
- .2 La rupture de pont thermique doit être réalisée par des éléments extrudés en PVC rigide conformes à la norme [CGSB 41-GP-19Ma](#).
- .3 Les bâtis à rupture de pont thermique doivent comporter un dispositif de rupture continu agrafé mécaniquement et servant à isoler les éléments extérieurs des éléments intérieurs.
- .4 Les bâtis et les portes doivent comporter un isolant.

3 EXÉCUTION

3.01 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité: se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en oeuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.02 INSTALLATION - GÉNÉRALITÉS

- .1 Sauf indication contraire, installer les portes et les bâtis coupe-feu portant l'étiquette d'homologation appropriée conformément à la norme [NFPA 80](#).
- .2 Installer les portes et les bâtis conformément au guide d'installation de la CSDMA.

3.03 INSTALLATION DES BÂTIS

- .1 Installer les éléments d'aplomb, d'équerre, de niveau et à la hauteur appropriée.
- .2 Fixer les ancrages aux éléments de construction adjacents.
- .3 Maintenir fermement les bâtis en position à l'aide de contreventements jusqu'à ce qu'ils soient installés. Poser des entretoises temporaires en bois horizontalement aux tiers de l'ouverture afin de maintenir constante la largeur des bâtis. Installer un étau vertical sous la traverse supérieure, au centre de la baie lorsque la largeur de cette dernière est supérieure à 1200 mm. Enlever les entretoises en bois une fois les bâtis en place.
- .4 Laisser les jeux nécessaires à la flexion pour éviter que les charges exercées par l'ossature soient transmises aux bâtis.
- .5 Calfeutrer le pourtour des bâtis [entre ces derniers et les éléments adjacents].
- .6 Veiller à assurer la continuité [du système d'étanchéité à l'air][du pare-vapeur].

3.04 INSTALLATION DES PORTES

- .1 Installer les portes et les pièces de quincaillerie à l'aide des gabarits fournis, conformément aux instructions du fabricant et aux prescriptions de la section 08 71 00 - Quincaillerie pour portes.

- .2 Ménager un écartement uniforme entre les portes et les montants du bâti et entre les portes et le plancher fini et le seuil, comme suit:
 - .1 côté charnières: 1.0 mm;
 - .2 côté verrou et traverse supérieure: 1.5 mm;
 - .3 plancher fini,[dessus de moquette]appui non-combustible] [et seuil]: 13 mm.
- .3 Ajuster les pièces mobiles pour que les portes fonctionnent en souplesse.

3.05 EXÉCUTION DES RETOUCHES

- .1 Retoucher à l'aide d'une peinture primaire les surfaces qui ont été endommagées pendant l'installation.
- .2 Recouvrir la surface apparente des ancrages des bâtis [ainsi que les surfaces montrant des imperfections] de mastic de remplissage métallique, puis poncer jusqu'à l'obtention d'un fini lisse et uniforme.

3.06 POSE DES VITRAGES

- .1 Poser les vitrages conformément à la section 08 80 00- Vitrages.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 09 92 00 - Portes et bâtis en métal
- .2 Section 08 71 00 - Quincaillerie pour portes
- .3 Section 09 91 00.08 Peintures/travaux de petite envergure

1.02 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
 - .1 Quality Standards for Architectural Woodwork [1998].
- .2 Office des normes générales du Canada (CGSB).
 - .1 [CAN/CGSB-71.19-\[M88\]](#), Adhésif par contact, vaporisable.
 - .2 [CAN/CGSB-71.20-\[M88\]](#), Adhésif par contact, applicable au pinceau.
- .3 Groupe CSA (CSA)
 - .1 CSA A440.2-CSA A440.2-[98(R2003)], Energy Performance of Windows and Other Fenestration Systems.
 - .2 [CSA O115-\[M1982\(R2001\)\]](#), Hardwood and Decorative Plywood.
 - .3 Série [CAN/CSA O132.2-\[F90\(C1998\)\]](#), Portes planes en bois.
 - .4 [CAN/CSA-O132.5-\[M1992\(R1998\)\]](#), Stile and Rail Wood Doors.
 - .5 [CAN/CSA-Z808-\[F96\]](#), Aménagement forestier durable : un document-guide.
 - .6 CSA, Programme de certification des fenêtres et des portes [2000].
- .4 Programme Choix environnemental (PCE).
 - .1 DCC-045-[92], Produits d'étanchéité et de calfeutrage.
 - .2 DCC-046-[92], Adhésifs.
- .5 National Fire Protection Association (NFPA).
 - .1 [NFPA 80-\[1999\]](#), Standard for Fire Doors and Fire Windows.
 - .2 [NFPA 252-\[1999\]](#), Standard Method of Fire Tests of Door Assemblies.
- .6 Laboratoire des assureurs du Canada (ULC).
 - .1 CAN4-S104M-[80(C1985)], Méthode normalisée des essais de comportement au feu des portes.
 - .2 CAN4-S105-[1985(C1992)], Spécification normalisée pour bâtis des portes coupe-feu satisfaisant aux exigences de rendement de la CAN4-S104.
- .7 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-[2004], FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.

- .8 Sustainable Forestry Initiative (SFI)
 - .1 Norme SFI-[2010-2014].
- .9 Green Seal Environmental Standards (GS)
 - .1 GS-03-[97], Environmental Criteria for Anti-Corrosive Paints.
 - .2 GS-11-[11], Standard for Paints and Coatings.
- .10 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards
 - .1 SCAQMD Rule 1113-[A2011], Architectural Coatings.
 - .2 SCAQMD Rule 1168-[A2005], Adhesives and Sealants Applications.
- .11 California Air Resources Board (CARB) 93120 Airborne Toxic Control Measure

1.03 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits.
- .2 Dessins d'atelier
 - .1 Soumettre les dessins d'atelier requis.
 - .2 Les dessins doivent indiquer les types de portes ainsi que les ouvertures requises pour les vitrages, les dimensions, les détails de l'âme, les détails de l'imposte, ainsi que les ouvertures requises pour celle-ci.

1.04 ÉCHANTILLONS

- .1 Non-applicable

1.05 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Exigences des organismes de réglementation
 - .1 Portes en bois présentant un degré de résistance au feu: homologuées par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes et portant l'étiquette de l'organisme en question.
- .2 Rapports des essais: soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .3 Certificats: soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.06 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Entreposage et protection des portes
 - .1 Protéger les portes contre l'humidité. Planifier leur livraison au chantier après l'achèvement des travaux générant une humidité excessive.
 - .2 Entreposer les portes dans un local bien aéré et de manière qu'elles ne reposent pas directement sur le sol, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .3 Protéger les portes contre les éraflures, les marques causées par la manutention et tout autre dommage. Les emballer.
 - .4 Entreposer les portes de manière qu'elles ne soient pas exposées au rayonnement direct du soleil.

2 PRODUITS

2.01 PORTES PLANES

- .1 Portes à âme pleine : conformes à la norme [CAN/CSA-0132.2.1](#).
 - .1 Fabrication
 - .1 Âme pleine en panneaux de particules: liaisonnée à un cadre à montants de 100 mm et traverses de 57 mm, traverse centrale de 133 mm, avec renforts de serrure en bois, construction 7 plis.
 - .2 Panneaux de parement
 - .1 Placages de bois dur: qualité II, (bois de bonne qualité), essences: merisier à peindre.
 - .3 Adhésif: type II (hydrofuge), pour portes intérieures.

2.02 VITRAGES

- .1 Verre: selon section 08 80 00 - Vitrages

2.03 FABRICATION

- .1 Chants verticaux des portes recouverts d'un placage s'harmonisant avec le placage de parement.
- .2 Portes préparées pour recevoir un vitrage, et munies de parcloses taillées à onglet en bois dur.
- .3 Chants verticaux des portes chanfreinés à raison de 3 mm par 50mm côté serrure, et de 1.5 mm par 50 mm côté charnières.

3 EXÉCUTION

3.01 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité: se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

3.02 INSTALLATION

- .1 Sortir les portes de leur emballage et les protéger conformément à la norme [CAN/CSA-0132.2](#), appendice A.
- .2 Installer les portes présentant un degré de résistance feu conformément à la norme [NFPA 80](#); ces portes doivent porter l'étiquette d'homologation de l'organisme compétent.
- .3 Installer les portes et leurs pièces de quincaillerie selon les instructions écrites du fabricant et les exigences de la norme [CAN/CSA-0132.2](#), appendice A.
- .4 Ajuster les pièces de quincaillerie de façon que les portes fonctionnent correctement.
- .5 Installer les vitrages conformément à la section 08 80 00-Vitrages.
- .6 Installer les parcloses.

3.03 AJUSTEMENT DES PORTES

- .1 Juste avant l'achèvement de la construction du bâtiment, ajuster de nouveau les portes et leurs pièces de quincaillerie afin qu'elles fonctionnent convenablement.

3.04 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux: effectuer les travaux de nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Une fois l'installation des portes terminée, procéder au nettoyage du chantier afin d'éliminer la saleté et les débris accumulés, attribuables aux travaux de construction et à l'environnement.
- .3 Enlever toute trace de peinture d'impression et de produit. Nettoyer les portes et les bâtis.
- .4 Nettoyer les surfaces vitrées avec un produit de nettoyage non abrasif approuvé.
- .5 Une fois les travaux d'installation terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.01 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 08 11 00 - Portes et bâtis en métal
- .2 Section 08 14 16 - Portes plane en bois
- .3 Section 28 13 00 - Contrôle d'accès (ingénieur)

1.02 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 American National Standards Institute (ANSI) / Builders Hardware Manufacturers Association (BHMA)
 - .1 ANSI/BHMA A156.1-[2000], American National Standard for Butts and Hinges.
 - .2 ANSI/BHMA A156.2-[2003], Bored and Preassembled Locks and Latches.
 - .3 ANSI/BHMA A156.3-[2001], Exit Devices.
 - .4 ANSI/BHMA A156.4-[2000], Door Controls - Closers.
 - .5 ANSI/BHMA A156.5-[2001], Auxiliary Locks and Associated Products.
 - .6 ANSI/BHMA A156.6-[2005], Architectural Door Trim.
 - .7 ANSI/BHMA A156.8-[2005], Door Controls - Overhead Stops and Holders.
 - .8 ANSI/BHMA A156.10-[1999], Power Operated Pedestrian Doors.
 - .9 ANSI/BHMA A156.12-[2005], Interconnected Locks and Latches.
 - .10 ANSI/BHMA A156.13-[2002], Mortise Locks and Latches Series 1000.
 - .11 ANSI/BHMA A156.14-[2002], Sliding and Folding Door Hardware.
 - .12 ANSI/BHMA A156.15-[2006], Release Devices - Closer Holder, Electromagnetic and Electromechanical.
 - .13 ANSI/BHMA A156.16-[2002], Auxiliary Hardware.
 - .14 ANSI/BHMA A156.17-[2004], Self-closing Hinges and Pivots.
 - .15 ANSI/BHMA A156.18-[2006], Materials and Finishes.
 - .16 ANSI/BHMA A156.19-[2002], Power Assist and Low Energy Power - Operated Doors.
 - .17 ANSI/BHMA A156.20-[2006], Strap and Tee Hinges and Hasps.
- .3 Canadian Steel Door and Frame Manufacturers' Association (CSDMA)/Association canadienne des fabricants de portes d'acier (ACFPA)
 - .1 CSDMA/ACFPA, Recommended Dimensional Standards for Commercial Steel Doors and Frames - 2009.

1.03 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant la quincaillerie pour portes. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

- .2 Échantillon
 - .1 Soumettre un échantillon de chaque type d'article de quincaillerie aux fins d'examen et d'acceptation.
 - .2 Les échantillons seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer à l'ouvrage.
 - .3 Poser sur chaque échantillon une étiquette indiquant le paragraphe correspondant du devis, le numéro et la marque de commerce, le fini et le numéro de lot des articles de quincaillerie.
 - .4 Une fois les échantillons approuvés, ils seront remis à l'Entrepreneur, qui devra les incorporer aux travaux.
- .3 Liste des articles de quincaillerie
 - .1 Soumettre une liste des articles de quincaillerie pour portes.
 - .2 La liste doit énumérer les articles de quincaillerie prescrits et indiquer la marque, le modèle, le matériau, la fonction et le fini, de même que tout autre renseignement pertinent.
- .4 Rapports des essais: soumettre les rapports des essais certifiant que les produits et les matériaux/matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .5 Instructions du fabricant: soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

1.04 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Soumettre les documents/éléments requis à l'achèvement des travaux.
- .2 Fiches d'exploitation et d'entretien: fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien de la quincaillerie pour portes, lesquelles seront incorporées au manuel d'E&E.

1.05 MATÉRIAUX/MATÉRIELS DE REMPLACEMENT À REMETTRE

- .1 Matériaux/matériels supplémentaires
 - .1 Fournir les matériaux et les matériels de remplacement /d'entretien requis, à l'achèvement des travaux.
- .2 Outils
 - .1 Fournir (2) deux jeux des clés nécessaires à l'entretien des ferme-porte serrures et des accessoires pour portes d'issue.

1.06 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Exigences des organismes de réglementation
 - .1 La quincaillerie pour portes de sortie à l'extérieur (portes d'issue) et pour portes montées dans des cloisons coupe-feu doit être certifiée par un organisme canadien de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.

- .2 Certificats: soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits et les matériaux/matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.07 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation: livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Emballer les articles de quincaillerie, y compris les fixations, séparément ou par groupe d'articles semblables, et étiqueter chaque emballage selon la nature et la destination de l'article.
- .4 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et les matériels à l'intérieur au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer la quincaillerie pour portes de manière à la protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Protéger les surfaces finies au moyen d'un emballage protecteur.
 - .4 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.

2 PRODUITS

2.01 GÉNÉRALITÉS

- .1 Tous les articles de même type doivent provenir du même fabricant

2.02 ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR PORTES

- .1 Serrures et verrous
 - .1 Serrures et verrous tubulaires pré-assemblés, à encastrer: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.2, série 4000, serrures tubulaires, classe 1, à fonction selon la liste des articles de quincaillerie.
 - .2 Serrures et verrous combinés: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.12, série 5000, classe 1, à fonction selon la liste des articles de quincaillerie.
 - .3 Serrures et verrous à mortaiser: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.13, série 1000, classe 1, à fonction selon la liste des articles de quincaillerie.
 - .4 Béquilles: modèle uni de type SPA.
 - .5 Rosettes: de forme ronde.
 - .6 Gâches ordinaires: de type boîtier, avec languette affleurant le montant.

- .5 Rosettes: de forme ronde.
 - .6 Gâches ordinaires: de type boîtier, avec languette affleurant le montant.
 - .7 Cylindres/Barillets: fournir par le Ministère et installé par l'entrepreneur.
IMPORTANT : l'entrepreneur doit s'assurer d'installer le bon barillet correspondant à la porte identifiée aux plans.
 - .8 Fini: voir Tableau des cadres, portes et quincaillerie.
- .2 Charnières de chant et autres charnières
 - .1 Charnières de chant et autres charnières: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.1, désignées par un code numérique précédé de la lettre A et suivi des indications relatives à la dimension et au fini, et figurant sur la liste des articles de quincaillerie.
 - .3 Dispositifs d'ouverture de porte d'issue: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.3, type et fonction : voir Tableau des cadres, portes et quincaillerie, classe 1, modèle et fini: voir Tableau.
 - .4 Ferme-porte et accessoires
 - .1 Accessoires pour portes (ferme-porte) : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.4, désignés par un code numérique précédé de la lettre C, figurant sur la liste des articles de quincaillerie.
 - .2 Accessoires pour portes - cale-portes fixés en haut des portes: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.8, désignés par un code numérique précédé de la lettre C, figurant sur la liste des articles de quincaillerie.
 - .3 Dispositifs de relâchement des mécanismes de fermeture et de retenue des portes : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.15, désignés par un code numérique précédé de la lettre C, figurant sur la liste des articles de quincaillerie.
 - .4 Sélecteurs de vantaux : en applique, pour paires de portes avec battement à recouvrement.
 - .5 Dispositifs de manoeuvre des portes
 - .1 Portes automatiques pour piétons : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.10.
 - .2 Portes à ouverture assistée et portes à ouverture et fermeture automatiques à faible énergie cinétique : conformes à la norme ANSI/BHMA A156.19.
 - .6 Accessoires de quincaillerie décoratifs (architecturaux) pour portes: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.6, désignés par un code numérique précédé de la lettre J, figurant sur la liste des articles de quincaillerie.
 - .1 Plaques de protection pour portes:
 - .2 Plaques à pousser:
 - .3 Barres à pousser et à tirer:
 - .7 Accessoires de quincaillerie secondaires: conformes à la norme ANSI/BHMA A156.16
 - .1 Butées et cale-portes.
 - .2 Verrous à entailler à bascule.
 - .3 Amortisseurs de bruit.

- .8 Coupe-bise de bas de porte: coupe-bise robustes constitués d'un bâti en aluminium extrudé avec bande d'étanchéité en néoprène à cellules fermées.
- .9 Seuils: profilés en aluminium extrudé, au fini d'usine, à surface rainurée.
- .10 Coupe-bise
 - .1 Montants et linteau
 - .1 Bâti en aluminium extrudé, avec étanchéité rapportée, en néoprène à cellules fermées, au fini anodisé transparent
 - .2 Garniture en néoprène à dos adhésif.
 - .2 Bas de porte
 - .1 Bâti en aluminium extrudé, avec étanchéité [en néoprène à cellules fermées, au fini anodisé transparent.
- .11 Battements : bâti en aluminium extrudé, avec élément rapporté en vinyle, au fini semblable à celui des portes.
- .14 Dispositifs de manoeuvre pneumatiques pour accès facile
 - .1 Ferme-porte robustes à commande pneumatique assistée, convenant à la manoeuvre de portes multiples, avec actionneur, boîte de commande, source d'alimentation en air comprimé et canalisations connexes.
 - .2 Blocs combinés autonomes constitués d'une boîte de commande et d'un compresseur pour la manoeuvre distincte des vantaux de portes à deux vantaux.
 - .3 Boîtes de commande : avec relais pour gâche électrique.
 - .4 Dispositifs de manoeuvre montés du côté approprié des portes à tirer ou à pousser, de manière à être situés à l'intérieur de la pièce.
 - .5 Actionnement des dispositifs de manoeuvre par lecteur de cartes et détecteurs de présence.
 - .6 Boîtes électriques et actionneurs : boîtes électriques simples, de 51 mm de largeur x 102 mm de hauteur x 50 mm de profondeur, encastrées dans une paroi murale, aux endroits indiqués; actionneurs avec câblage basse tension, montés sur platine en acier inoxydable de 114 mm de diamètre, portant le pictogramme « handicapé » gravé en bleu.
 - .7 Alimentation tension secteur aux boîtes de commande, avec interrupteur monté près de chaque boîte.
 - .8 Câblage basse tension relié à chaque actionneur et canalisation d'air comprimé de [6] mm de diamètre reliée à chaque dispositif de manoeuvre.
 - .9 Boîtes de commande montées aux endroits indiqués par le Représentant du Ministère.

2.03 ARTICLES DE QUINCAILLERIE DIVERS

- .1 Cadenas: voir tableau.

2.04 FIXATIONS

- .1 Seules des fixations fournies par le fabricant peuvent être utilisées. Le non-respect de cette exigence peut compromettre les garanties et invalider les étiquettes d'homologation, le cas échéant.
- .2 Fournir les vis, les boulons, les tampons expansibles et les autres dispositifs de fixation nécessaires à un assujettissement satisfaisant et au bon fonctionnement des articles de quincaillerie.
- .3 Les pièces de fixation apparentes doivent avoir le même fini que l'article de quincaillerie posé.
- .4 Là où il faut une poignée à tirer sur l'une des deux faces, et une plaque à pousser sur l'autre face des portes, fournir les pièces de fixation nécessaires et les poser de façon que la poignée soit assujettie de part en part de la porte. La plaque doit être posée de manière que les fixations soient masquées.
- .5 Utiliser des pièces de fixation en matériau compatible avec celui qu'elles traversent.

2.05 CLÉS

- .1 Fournis par le représentant du Ministère

3 EXÉCUTION

3.01 INSTALLATION

- .1 Instructions du fabricant : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.
- .2 Fournir aux fabricants des portes et des bâtis métalliques les gabarits d'installation et les instructions complètes qui leur permettront de préparer leurs produits à recevoir les articles de quincaillerie prescrits dans la présente section.
- .3 Fournir, avec chaque article de quincaillerie, les instructions d'installation du fabricant.
- .4 Installer les articles de quincaillerie aux positions normalisées conformes aux exigences du Canadian Metric Guide for Steel Doors and Frames (Modular Construction), élaboré par l'ACFPA.
- .5 Si l'installation est telle que la butée touchera la poignée, poser la butée de façon qu'elle en heurte le bas.

- .6 Installer une armoire de contrôle des clés.
- .7 N'utiliser que les dispositifs de fixation fournis par le fabricant.
 - .1 Les dispositifs de fixation rapide, sauf s'ils sont spécifiquement fournis par le fabricant, ne seront pas acceptés.
- .8 Lorsque le Représentant du Ministère en fera la demande, retirer les rotors provisoires des serrures.
 - .1 Remplacer les rotors provisoires par des rotors définitifs, puis vérifier le fonctionnement de toutes les serrures.

3.02 RÉGLAGE

- .1 Régler les articles de quincaillerie, les dispositifs de manoeuvre et de commande ainsi que les ferme-porte de façon qu'ils fonctionnent en souplesse, qu'ils soient sécuritaires et qu'ils assurent une parfaite étanchéité à la fermeture.
- .2 Lubrifier les articles de quincaillerie, les dispositifs de manoeuvre et de commande ainsi que toutes les pièces mobiles.
- .3 Ajuster les articles de quincaillerie pour portes de manière qu'ils assurent un contact parfait entre les portes et leur bâti.

3.03 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux: effectuer les travaux de nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Nettoyer les articles de quincaillerie avec un chiffon humide et un produit de nettoyage non abrasif, et les polir conformément aux instructions du fabricant.
 - .3 Enlever la pellicule de protection recouvrant les articles de quincaillerie, le cas échéant.
 - .4 Nettoyage final: évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

3.04 DÉMONSTRATION

- .1 Information donnée au personnel d'entretien
 - .1 Donner au personnel d'entretien l'information nécessaire sur ce qui suit.
 - .1 Les méthodes appropriées de nettoyage et d'entretien des articles de quincaillerie.
 - .2 Les caractéristiques, la fonction, la manipulation et l'entreposage des clés.
 - .3 Fonction, manipulation et entreposage des clés servant au réglage [des ferme-porte][des serrures][des articles de quincaillerie pour portes d'issue].
- .2 Faire une démonstration du fonctionnement des éléments, ainsi que des caractéristiques de réglage et de lubrification.

3.05 PROTECTION

- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation de la quincaillerie pour portes.

3.06 LISTE DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

- .1 Voir tableau des cadres, portes et quincaillerie.
- .2 Dans le tableau, nous utilisons le terme "MPO" pour désigner le représentant du Ministère.

FIN DE SECTION

Pos.	#porte MPO	Local	Description	QTE.	Quincaillerie
			PHASE 1		
			Tous les barilletts requis seront fournis par le représentant du ministère appelé "MPO" dans le tableau ci-dessous . Les barilletts seront installés par l'entrepreneur; s'assurer d'installer le bon barillet correspondant à la porte identifiée au plan.		
E10	A-501-2	A-501	Porte principale (gauche de l'extérieur) Porte double existante 2X34"X111" vitrée et cadre d'aluminium Cette porte extérieure est dotée d'un ouvre-porte double qui sera récupéré et installé sur la porte voisine A-501-1 incluant les supports en tubulaires pour les plaques d'ouvertures et la signalisation. Remplacer barillet par un barillet fourni par MPO sur la barre panique	1	
			Prévoir deux (2) nouveaux ferme-portes car les existants de A501-1 sont en fin de vie. Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur Installer sur la porte une affiche fournie par le ministère qui indique "Utiliser l'autre porte" Prévoir percer et ragréer le cadre d'aluminium	2	LCN4040 HO
E11	A-501-1	A-501	Porte principale (droite de l'extérieur) Porte double existante 2X34"X111" vitrée et cadre d'aluminium Cette porte extérieure sera dotée de l'ouvre-porte récupéré de la porte voisine A-501-2 incluant les supports tubulaires pour les plaques d'ouverture et la signalisation d'accessibilité. Remplacer la serrure panique existante pour une serrure panique identique mais avec un barillet pour activer la fonction "dogging". Installer un barillet fourni par MPO sur la barre panique	1	E-3P16 à tige encastré 8600
			Prévoir lecteur de carte du côté extérieur sur le support en tubulaire d'aluminium - ingénieur Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur Prévoir tranchées et ragréage dans le gypse et les cadres d'aluminium	1	
E12	A-501-4	A-501	Porte principale (gauche à l'intérieur) Porte double existante 2X34"X111" vitrée et cadre d'aluminium Cette porte intérieure est dotée d'ouvre porte double qui sera récupéré et installé sur la porte voisine A-501-3 incluant les supports tubulaires pour les plaques d'ouverture et la signalisation. Prévoir deux(2) nouveaux ferme-portes car les existants de A501-3 sont en fin de vie.	2	LCN4040 HO
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur Prévoir tranchées et ragréage dans la tête de gypse		
E13	A-501-3	A-501	Porte principale (droite à l'intérieur) Porte double existante 2X34"X111" vitrée et cadre d'aluminium Cette porte intérieure sera dotée de l'ouvre-porte double récupéré de la porte voisine A501-4 incluant les supports tubulaires pour les plaques d'ouverture et la signalisation d'accessibilité Prévoir deux(2) contacts de porte - ingénieur		
E14	A-531-1	A-531	Porte extérieure (caféteria) Porte double existante 2X29"X84" vitrée et cadre d'aluminium Cette porte double utilisée pour circuler entre l'extérieur et l'intérieur. Le contrôle d'accès doit se faire pour les personnes qui viennent ou reviennent de l'extérieur. Des serrures paniques 3-15 serait l'idéal mais la configuration existante de quincaillerie ne s'y prête pas. Deux (2) électro-aimants à délai 3-15 seront installés et reliés aux lecteurs de carte et système d'alarme-incendie Installer barilletts fournis par MPO sur barre paniques	2	M490DEP 628 SCE
			Prévoir lecteurs de carte à l'extérieur et à l'intérieur - ingénieur Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur Prévoir percements, tranchées et ragréage dans le gypse et les cadres d'aluminium	2	

E15	A-529A-1	A-529A	Porte extérieure (escaliers AE-4 et A-E5)		
			Porte double existante 2X29"X84" vitrée et cadre d'aluminium		
			Cette porte double d'issue sera surveillé par les nouveaux contacts de porte.		
			Le type de serrure panique ne permet pas la surveillance des pennes ou tiges.		
			Deux (2) électro-aimants à délai 3-15 seront installé sur les portes avec un interrupteur de contournement du côté intérieur	2	MA90DEP 628 SCE
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	6531415 LZ 630 SCE
			Installer barillet fourni par MPO sur interrupteur	1	
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Prévoir percement tranchées et ragréage dans le gypse et les cadres d'aluminium		
E16	A-581-1	A-581	Porte extérieure (corridor A-581)		
			Porte existante 36"X84" vitrée et cadre d'aluminium		
			Cette porte simple sera surveillé par le nouveau contact de porte		
			Le type de serrure panique ne permet pas la surveillance des tiges		
			Un électro-aimant à délai 3-15 sera installés sur la porte avec	1	MA90DEP 628 SCE
			Un interrupteur à clé de contournement mural	1	6531415 LZ 630 SCE
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Installer barillet fourni par MPO sur interrupteur	1	
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir lecteur de carte à l'extérieur - ingénieur		
			Prévoir percement tranchées et ragréage dans le gypse et les cadres d'aluminium		
			Prévoir percement et ragréage dans le parement de brique de béton pour le lecteur de carte		
E17	A-571-1	A-571	Porte montante existante		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Conduits en surface sur bloc de béton		
E17.1	A-571-2	A-571	Porte extérieure (réception/expédition)		
			Porte existante 36"X84" non-vitrée et cadre d'aluminium		
			Remplacer panneau du haut ±27"X27" dans la porte par un vitrage double trempé avec verre réfléchissant		
			Cette porte simple sera surveillé par le nouveau contact de porte		
			Le type de serrure panique ne permet pas la surveillance des tiges		
			Un électro-aimant à délai 3-15 sera installés sur la porte avec	1	MA90DEP 628 SCE
			un interrupteur à clé de contournement.	1	6531415 LZ 630 SCE
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Installer barillet fourni par MPO sur interrupteur	1	
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir lecteur de carte à l'extérieur - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX à l'intérieur - ingénieur		
			Conduits et équipement en surface sur bloc de béton		
			Prévoir sonnette au mur de maçonnerie-ingénieur		
			Prévoir percement et ragréage dans le parement de brique de béton pour le lecteur de carte		
E17.2	A-571-3	A-571	Porte montante existante		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Conduits en surface sur bloc de béton		
E17.3	A-571-4	A-571	Porte extérieure (réception/expédition)		
			Porte existante 36"X84" en aluminium non vitrée et cadre d'aluminium		
			Cette porte simple sera surveillé par le nouveau contact de porte		
			Le type de serrure panique ne permet pas la surveillance des tiges		
			un électro-aimant à délai 3-15 sera installés sur la porte avec	1	M490DEP 628-SCE
			un interrupteur à clé de contournement	1	6531415 LZ 630 SCE
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX à l'intérieur - ingénieur		
			Conduits et équipement en surface sur bloc de béton		
			Installer barillet fourni par MPO sur interrupteur	1	
E18	A-557-1	A-557	Porte extérieure (corridor A-514)		
			Porte double existante 2X29"X84" vitrée et cadre d'aluminium		
			Cette porte double d'issue sera surveillé par les nouveaux		

			contacts de porte.		
			Le type de serrure panique ne permet pas la surveillance des		
			pennes ou tiges.		
			Deux (2) électro-aimants à délai 3-15 seront installé sur les	2	M490DEP 628 SCE
			portes avec un interrupteur à clé de contournement à l'intérieur	1	6531415 LZ 630 SCE
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX à l'intérieur - ingénieur		
			Prévoir tranchées et ragréage sur le gypse du plafond		
			Installer barillet fourni par MPO sur interrupteur	1	
E19	A-AM1-1	AM-1	Porte extérieure (salle mécanique)		
			Porte existante 36"X84" en aluminium non vitrée et cadre d'aluminium		
			Cette porte simple sera surveillé par le nouveau contact de porte		
			Le type de serrure panique ne permets pas la surveillance des tiges		
			Un électro-aimant à délai 3-15 sera installé sur la porte avec	1	M490DEP 628 SCE
			un interrupteur à clé de contournement	1	6531415 LZ 630 SCE
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX à l'intérieur - ingénieur		
			Prévoir tranchée murale et ragréage du gypse		
			Installer barillet fourni par MPO sur interrupteur	1	
E19.1	A-AM1-2	AM-1	Porte montante existante		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Conduits en surface		
100	A-E2-1	AE-2	Cage escalier(niveau 5)		
			Porte existante 35"X82" et cadre en acier ULC		
			Remplacer serrure existante cylindrique fonction dépôt par		
			serrure bec de canne (SPA) fonction sortie seulement	1	SPA-ND25D-626
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural sur le gypse		
			Installer barillet fourni par MPO sur serrure	1	
101	A-TT-1	A-545	Trappe toit existante		
			Remplacer cadenas existant par cadenas avec barillet	1	PL330-50
			Installer barillet fourni par MPO sur cadenas	1	
102	A-545-1	A-545	Vestiaire		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Enlever platine à pousser et poignée à tirer		
			Enlever serrure morte de type mortaise		
			Remplacer la porte en bois par une porte en acier 35"X82"		
			Installer serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt	1	SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne	1	4212-12VDC-FSE
			Prévoir ferme-porte	1	LCN4040
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX - ingénieur au-dessus de la porte		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchées et ragréages murales sur le gypse		
			Prévoir ragréer cadre d'acier et porte de bois		
			Prévoir entaillé le cadre d'acier pour la gâche		
102 A	A-545A-1	A-545A	Infirmierie		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
102 B	A-545B-1	A-545B	Toilette - infirmerie		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
103	A-554-1	A-554	Salle conférence		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		

			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
104	A-553-1	A-553	Local MPO		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau remplacé par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt.	1	SPA-ND 80PD-626
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne	1	4212-12VDC-FSE
			Prévoir ferme-porte	1	LCN4040
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir tranchées et ragréages murales sur le gypse		
			Prévoir ragréer cadre d'acier et porte de bois		
			Prévoir entaillé le cadre d'acier pour la gâche		
105	A-549-1	A-549	Conciergerie		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante bouton fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
106.1	A-E1-1	AE-1	Escaliers AE-1		
			Porte existante 36"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure panique existante en surface		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Gâche électrique existante		
			Ouvre porte existant		
			Prévoir lecteur de carte - voir ingénieur		
			Prévoir tranchées et ragréage mural sur le gypse		
106	A-553-2	A-553	Local MPO		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
107	A-553A-1	A-553A	Local MPO (bureau)		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
108	A-534-2	A-534	Cuisine		
			Porte existante grillagée coulissante verrouillage		
			Remplacer les 4 barillets par barillets fournis par MPO	4	
109	A-534-3	A-534	Cuisine		
			Porte existante grillagée coulissante verrouillage		
			Remplacer les 5 barillets par barillets fournis par MPO	5	
110	A-534-1	A-534	Cuisine		
			Porte double existante 14" et 36"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
111	A-534-4	A-534	Bureau cuisine		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
111.1	A-536	A-536	Dépôt cuisine		
			Porte de frigidaire		
112	A-529A-2	A-529A	Sortie via palier des escaliers 4 et 5		
			Porte double existante 2X29"X82" et cadre en acier ULC		
			Serrure panique existante à penne sur porte active et serrure panique existante à tige sur porte passive		
			Remplacer les barillets par barillets fournis par MPO sur serrure	2	
			Le type de serrure panique ne permet pas la surveillance des penes ou tiges.		

			Deux (2) électro-aimants à délai 3-15 seront installés sur les portes	2	M490DEP 628 SCE
			avec un interrupteur de contournement du côté du corridor	1	6531415 LZ 630 SCE
			Prévoir barillets fourni par MPO sur interrupteur	1	
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural sur le gypse		
113	A-507-2	A-507	Corridor		
			Porte double existante 2X36"X84" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante sur porte active, verrous existants sur porte passive, remplacer gâche électrique existante par gâche électrique		
			avec détecteur de penne sur porte passive	1	4212-12VDC FS
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Ferme-portes (2) existants		
			Transfert de courant existant sur porte active		EPT10-12V
			Lecteur de carte existant		
			Deux (2) contacts de porte existants		
			Ragrée la porte en bois		
114	A-537-1	A-537	Réserve de la cuisine		
			Porte double existante 2X35"X82" en bois et cadre en acier		
			Remplacer porte existante par porte en bois à âme pleine 2X35"X82"		
			Récupérer les six (6) charnières existantes		
			Remplacer les deux (2) serrures paniques par une serrure bec de canne courbé fonction dépôt	1	SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			et deux (2) verrous encastrés sur porte inactive	2	3917-300 626
			Remplacer les ferme-portes et installer du côté du local		
			et non dans le corridor	2	LCN1460-DEL
			Prévoir une astragale continue sur porte active	1	A3
			Prévoir coordonnateur de porte	1	3093-PL-TRIMCO
			Prévoir deux (2) contacts de porte - voir ingénieur		
115	A-537A-1	A-537A	Réserve de la cuisine		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
116	A-539-1	A-539	Vidéoconférence		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Remplacer serrure existante type bouton fonction bureau par		
			une serrure bec de canne fonction dépôt	1	SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir un ferme-porte	1	LCN1460-DEL
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne	1	4212-12VDC-FS
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
			Prévoir entaillé le cadre d'acier pour la gâche		
117A	A-540-5	A-540	Auditorium		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure bec de canne angulé fonction classe		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
118	A-540-4	A-540	Auditorium		
			Porte existante 35"X 82" en bois et cadre en acier		
			Serrure bec de canne angulé fonction classe		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
119	A-540-3	A-540	Auditorium		
			Porte double existante 2X35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure morte mortaise avec tourniquet DL		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
120	A-541-1	A-541	Auditorium salle de projection		
			Porte existante 29"X77" en bois et cadre en acier		

			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau		
121	A-540-2	A-540	Auditorium		
			Porte double existante 2X35"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure morte existante mortaise avec tourniquet DL		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
122	A-540-1	A-540	Auditorium		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction classe		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
125	A-558-1	A-558	Salle de téléphonie		
			Porte existante double 2X20"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure existante de type bouton DL fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
126	A-507-1	A-507	Corridor A506 à aire A507		
			Porte existante 30"X84" en acier avec cadre existant en acier avec latéral vitré de 610 mm de large		
			Serrure panique existante électrifiée QEL9847L-BE-F-626: à raccorder - ingénieur		
			Transfert de courant à fournir (préparation est fait dans le cadre et la porte)	1	EPT-10-24
			Ouvre-porte existant avec plaque d'activation des deux (2) côtés de la porte : à raccorder - ingénieur		
			Lecteur de carte existant - à raccorder - ingénieur		
			Contact de porte existant - à raccorder - ingénieur		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
128	A-515-1	A-515	Salle des serveurs		
			Porte existante 35"X82" et cadre en acier ULC avec vitrage armé		
			Remplacer serrure existante fonction bureau par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt	1	SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO sur serrure	1	
			Remplacer gâche électrique existant FOLGER ADAMS (FA310) n'ayant pas de détecteur de penne par une gâche électrique ayant un détecteur de penne	1	622DS-12VDC-FS
			Remplacer lecteur de carte existant - ingénieur		
			Remplacer les contacts de porte existants - ingénieur		
129	A-515-2	A-515	Salle des serveurs		
			Porte double existante 2X35"X82" et cadre en acier		
			Serrure morte existante de type mortaise et verrous sur la porte passive		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir deux (2) électro-aimants	2	M490DEP 628 SCE
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
130	A-517-1	A-517	Salle Serveur		
			Porte existante double 17" et 36"X84" et cadre en aluminium		
			Serrure panique existante avec poignée à tirer		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		
			Gâche électrique existante dans la porte passive avec transfert de courant en surface		
131	A-517-2	A-517	Salle Serveur		
			Porte existante double 17" et 36"X84" et cadre en aluminium		
			Serrure panique existante avec poignée à tirer		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant avec "hold-open"		
			Gâche électrique existante dans la porte passive avec transfert de courant en surface		
			Lecteur de carte existant à remplacer par nouveau lecteur de carte ingénieur		

132	A-565-1	A-565	Salle Serveur		
			Porte existante 36"X84" et cadre en acier		
			Prévoir seuil tombant en surface	1	5041
			Prévoir un jeu de coupe-son	1	CF-12
			Serrure existante bec de canne courbe fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Gâche électrique existant à remplacer par gâche électrique avec détecteur de penne		4212-12VDC-FS
			Ferme-porte existant		
			Prévoir requête de sortie (RX) - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Lecteur de carte existant - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
132.1	A-565-2	A-565	Salle Serveur		
			Porte enroulante en acier existante (75"LX102"H)		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir contact de penne - ingénieur		
			La porte est munie de verrous manuels situés au bas de la porte		
			Prévoir tranchée dans le gypse et ragréage		
133	A-522-1	A-522	Salle Archive		
			Porte double existante 2X35"X82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante sur porte passive de type bec de canne courbe (SPA) fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Verrou existant sur porte passive		
			Gâche électrique "Folger Adams" existant sur la porte passive à remplacer par gâche électrique avec détecteur de penne	1	4212-12VDC-FS
			Remplacer transfert courant existant minable par transfert de courant	1	EPT10-24
			Prévoir tranchées ans le gypse et ragréage		
			Remplacer lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie RX à la tête de la porte - ingénieur		
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Cette porte est dotée d'une retenue magnétique au plancher sur porte active seulement		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
134	A-580-1	A-580	Plateau de stage		
			Porte existante 36"X84" en bois vitrée et cadre d'acier		
			Remplacer serrure bec de canne fonction classe par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt	1	SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne	1	4212-12VDC-FS
			Prévoir entailler le cadre d'acier pour la gâche		
			Prévoir ferme-porte	1	LCN4040
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie au-dessus de la porte - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchées dans le gypse et ragréages		
135	A-579-1	A-579	Salle de formation		
			Porte existante 36"X84" en bois vitrée et cadre en acier		
			Remplacer serrure bec de canne fonction classe par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt	1	SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne	1	4212-12VDC-FS
			Prévoir entailler le cadre d'acier pour la gâche		
			Prévoir ferme-porte	1	LCN4040
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie au-dessus de la porte - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchées dans le gypse et ragréages		
136	A-581-2	A-581	Corridor		

			Porte double inverse existante 2X±34"X±82" en bois vitrée et cadre en acier		
			Serrures paniques existantes avec délais 3-15 + électrifiées pour retrait du penne sur commande de l'ouvre-porte		
			Ouvre-porte double existant avec bouton-poussoir muraux de chaque côté de la porte		
			Prévoir remplacer bouton-poussoir par lecteur de carte du côté A-583 - ingénieur		
			Prévoir bande hachurée jaune et noir sur le haut du cadre de part et d'autre de la porte double		
137	A-575-1	A-575	Vestiaire - Femmes		
			Porte existante 36"X84" en bois vitrée et cadre en acier		
			Serrure bec de canne fonction classe		
			Installer barillet fourni par MPO	1	
138	A-574-1	A-574	Vestiaire - Hommes		
			Porte existante 36"X84" en bois vitrée et cadre en acier		
			Serrure bec de canne fonction classe		
			Installer barillet fourni par MPO	1	
139	A-582-1	A-582	Salle Conférence		
			Porte existante 36"X84" en bois et cadre en acier		
			Serrure bec de canne courbe fonction classe		
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
140	A-582A-1	A-582A	Salle Conférence		
			Porte existante 36"X84" en bois et cadre en acier		
			Serrure bec de canne courbe fonction classe		
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
141	A-526-1	A-526	Entrée électrique/salle mécanique		
			Porte double existante 2X35"X82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante de type bouton fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
142	A-573-1	A-573	Salle conditionnement physique		
			Porte existante 36 X 84 en bois vitrée et cadre d'acier		
			La serrure bec de canne courbe fonction classe		
			Installer barillet fourni par MPO	1	
143	A-571-5	A-571	Réception/expédition		
			Remplacer la porte double existante 2X36"X84"et cadre en acier ULC 1,5 hre		
			Prévoir une astragale double ajustable ayant la résistance au feu 100A-626	1	
			Serrure existante à penne condamnée (non-conforme)		
			Prévoir serrure panique électrifiée avec tige haut seulement sur chaque porte	2	EL9847-EO-F-626
			Prévoir deux (2) transfert de courant	2	EPT10-24
			Installer barillets fournis par MPO sur chaque serrure	2	
			Ouvre porte existant récupéré et réinstallé avec détecteur de présence seulement du côté du local A-571		
			Prévoir lecteur de carte du côté corridor - ingénieur		
			Prévoir deux (2) boutons de déclenchement ; un dans le local A-571 et l'autre dans le local A572 - ingénieur		
			Prévoir tranchées et ragréages muraux dans le gypse		
144	A-572-1	A-572	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure existant de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	

145	A-567-2	A-567	Entrepôt CAI		
			Porte double existante 2X36"X84" et cadre en acier ULC 1,5 hre		
			Remplacer serrure existante bec de canne courbe fonction classe		
			par serrure bec de canne (SPA) fonction passage	1	SPA ND10S-626
			Prévoir deux (2) serrures mortes l'un avec la clé donnant du côté		
			A-567 et l'autre du côté A-571 sur la porte active	2	B864P
			Installer deux (2) barillets fournis par MPO	2	
			Prévoir une (1) retenue magnétique murale	1	SEM7840 24V-689
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
146	A-564A-1	A-564A	Entrepôt (courrier)		
			Porte existante 36"X84" en bois et cadre d'acier		
			Remplacer serrure existante bec de canne fonction classe par		
			serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt	1	SPA-ND80PD
			Installer barillet fourni par MPO	1	
147	A564-1	A-564	SAS courrier		
			Porte existante 36 X 84 en bois et cadre d'acier		
			Remplacer serrure existante bec de canne fonction classe par		
			serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt	1	SPA-ND80PD
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir une sonnette murale - ingénieur		
148	A-567-1	A-567	Entrepôt CAI		
			Porte double existante de 18"et 36"X84" en bois et cadre existant en acier		
			Serrure existante bec de canne courbe fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
149	A-566-1	A-566	CSTI		
			Porte double existante 35"et 17"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
150	A-513-1	A-513	Salle de réunion		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Remplacer serrure existante de type bouton fonction bureau		
			par serrure bec de canne fonction classe	1	SPA ND70 PD-626
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
151	A-512-1	A-512	Salle de réunion		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Remplacer serrure existante de type bouton fonction bureau		
			par serrure bec de canne fonction classe	1	SPA ND70PD-626
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
152	A-511-1	A-511	Salle de réunion		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Remplacer serrure existante de type bouton fonction bureau		
			par serrure bec de canne fonction classe	1	SPA ND70PD-626
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
153	A-505-1	A-505	Salle de conférence		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier avec latéral vitré		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau à		
			remplacer par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt		SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de pêne		4212-12VDC FSE
			Prévoir entailler le cadre en façade pour la gâche		
			Prévoir ferme-porte	1	LCN1460 DEL
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie au-dessus de la porte - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		

154	A-504-1	A-504	Salle de conférence		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier avec latéral vitré		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau à remplacer par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt		SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne		4212-12VDC FSE
			Prévoir entailler le cadre en façade pour la gâche		
			Prévoir ferme-porte		LCN1460 DEL
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie au-dessus de la porte - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural dans le gypse		
155	A-502-1	A-502	Salle de conférence		
			Porte existante 35 X 82 en bois et cadre en acier avec latéral vitré		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction bureau à remplacer par serrure bec de canne (SPA) fonction dépôt		SPA-ND80PD-626
			Installer barillet fourni par MPO	1	
			Prévoir gâche électrique avec détecteur de penne		4212-12VDC FSE
			Prévoir entailler le cadre en façade pour la gâche		
			Prévoir ferme-porte		LCN1460 DEL
			Prévoir lecteur de carte - ingénieur		
			Prévoir requête de sortie au-dessus de la porte - ingénieur		
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage dans le gypse		
156	A-502-2	A-502	Salle de conférence		
			Porte existante 35 X 82 en bois et cadre en acier avec latéral vitré		
			Remplacer serrure existante par serrure avec une seule poignée du côté du local A-502	1	JUP AL25D
			Prévoir une ferme-porte	1	LCN1460
			Prévoir contact de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage dans le gypse		
157	A-E5-1	AE5	Escalier (niveau 6)		
			Porte existante 35"X82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante bec de canne angulé fonction passage		
			Ferme-porte existant		
158	A-606-1	A-606	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
159	A-607-1	A-607	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
160	A-608-1	A-608	Bureau		
			Porte existante 35"X82 en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
161	A-609-1	A-609	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
162	A-610-1	A-610	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
163	A-611-1	A-611	Ce local est un espace sans porte		

164	A-612-1	A-612	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
165	A-626-1	A-626	Téléphonie		
			Porte double existante 2 X19"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction dépôt sur porte passive et verrou sur porte passive		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
166	A-604-1	A-604	Concierge		
			Porte double existante 2 X24"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure existante de type bouton fonction dépôt sur porte passive et verrou sur porte passive		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
167	A-614-1	A-614	Toilette Hommes		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure morte existante		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
168	A-615-1	A-615	Toilette Femmes		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre d'acier		
			Serrure morte existante		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
169	A-616-1	A-616	Bureau		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Serrure existante de type bouton fonction bureau		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
170	A-617-1	A-617	Archives		
			Porte existante 35"X82" en bois et cadre en acier		
			Remplacer serrure existante de type bouton fonction dépôt par serrure bec de canne (SPA) fonction bureau	1	SPA-ND-50PD
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
171	A-TT-2	A-6	Trappe toit		
			Remplacer cadenas existant par cadenas avec barillet	1	PL330-50
			Installer barillet fourni par MPO sur le cadenas	1	
172	A-AM5-1	AM-5	Salle mécanique		
			Porte double existante 2X35"X82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante type bouton fonction dépôt sur porte active ; deux (2) verrous encastrés sur porte passive		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
173	A-AM4-1	AM-4	Mécanique ascenseur		
			Porte existante 35"X82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante type bouton fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		
174	A-AM3-1	AM-3	Salle électrique		
			Porte existante 35"X 82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante de type bouton fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		
175	A-AM2-1	AM-2	Salle électrique		
			Porte existante 35"X 82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante de type bouton fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		

176	A-E4-1		Escalier #4		
			Porte existante 35"X 82" et cadre en acier ULC		
			Serrure existante de type bec de canne angulé fonction dépôt		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	1	
			Ferme-porte existant		
177	B-500-1	B-500	Passerelle accès bloc B		
			Porte double existante 2x36"x94" vitrée et cadre en acier ULC		
			Cette porte double doit être dotée d'ouvre-porte double car elle se trouve dans un parcours sans obstacle et à l'entrée d'une "quase"-suite plus grande que 500 m.ca		
			L'ouvre-porte double devra être encastré dans la tête de gypse au-dessus des portes.	1	SW200
			La serrure existante sur la porte active est un bec de canne angulé fonction classe est remplacée par serrure panique électrifiée		
			dotée d'une requête de sortie RX; la serrure activera l'ouvre-porte	1	SEL 9847L-PE-626
			La porte passive est dotée de verrou automatique qui se libère avec l'ouverture de la porte active.		
			Remplacer également par la serrure panique dotée d'une requête de sortie et de tige haut seulement.	1	QEL 9847L-PE-626
			Prévoir transfert de courant sur chaque porte	1	EPT10-24
			Installer barillet fourni par MPO sur chaque serrure	2	
			Prévoir lecteur de carte du côté de la passerelle seulement - ingénieur		
			Prévoir bouton d'activation pour handicapé du côté du hall de l'aile B		
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural et au plafond		
			Prévoir percement dans chaque porte		
191	B-500-2	B-500	Passerelle accès bloc B		
			Porte double 2x36"x94" vitrée et cadre en acier ULC		
			Cette porte double sera dotée d'électro-aimants avec délai 3-15 qui limiteront l'accès qu'en cas d'urgence (alarme-incendie) ou via le lecteur de carte	2	
			La serrure et le verrou encastrés existants sont conservés sur la porte active et la porte passive.		
			Remplacer barillet par barillet fourni par MPO	2	
			Prévoir lecteurs de carte des deux (2) côtés de la porte pour désactiver les électro-aimants momentanément et permettre d'ouvrir la porte - ingénieur		
			Prévoir deux (2) contacts de porte - ingénieur		
			Prévoir tranchée et ragréage mural et au plafond		

ANNEXE 2

ADDENDA ME-01

Propriétaire : Pêches et Océans Canada **N/Réf. :** 19G0150-001

Projet : Sécurité niveau 2 – Phase 1 (Aile A) – Mise à niveau contrôle d'accès
Institut Maurice-Lamontagne

Distribution :

Nom	Entreprise	Fax / Courriel	Code
Mme Christine Bureau	Pêches et Océans Canada	N/D	D
M. Michel Cyr, arch.	GLCRMC Architectes	N/D	D
À tous les soumissionnaires			

Code de distribution : A : Par télécopieur B : Par la poste C : En main propre D : Par courrier électronique

GÉNÉRALITÉS

Le présent addenda précise certaines modifications et ajustements aux documents d'appels d'offres. L'entrepreneur devra en tenir compte lors de la préparation de sa soumission et indiquer dans celle-ci que l'addenda en fait partie intégrante.

Électricité

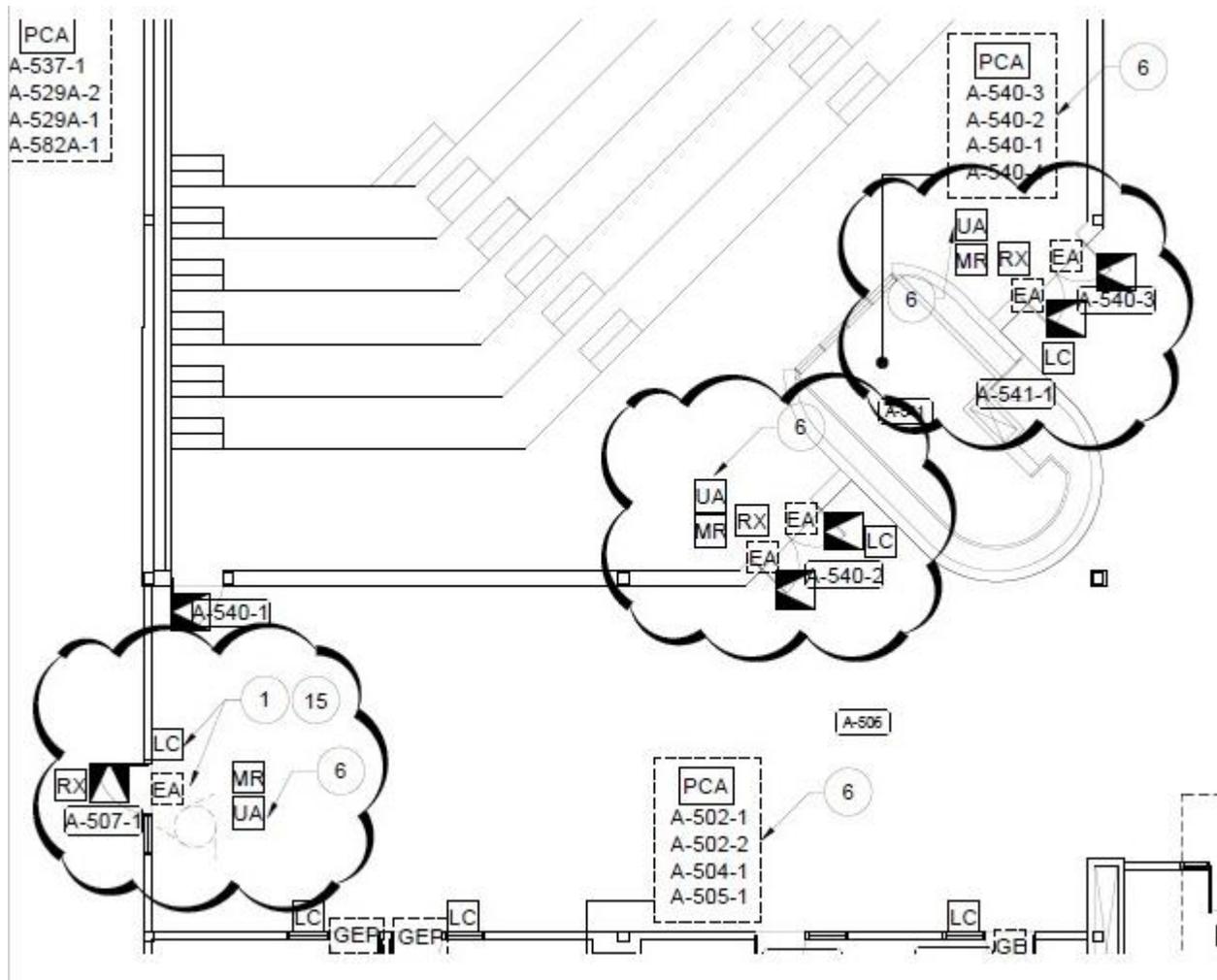
Nicolas Tremblay, ing.

ADDENDA ME-01

Propriétaire : Pêches et Océans Canada **N/Réf. :** 19G0150-001
Projet : Sécurité niveau 2 – Phase 1 (Aile A) – Mise à niveau contrôle d'accès
 Institut Maurice-Lamontagne

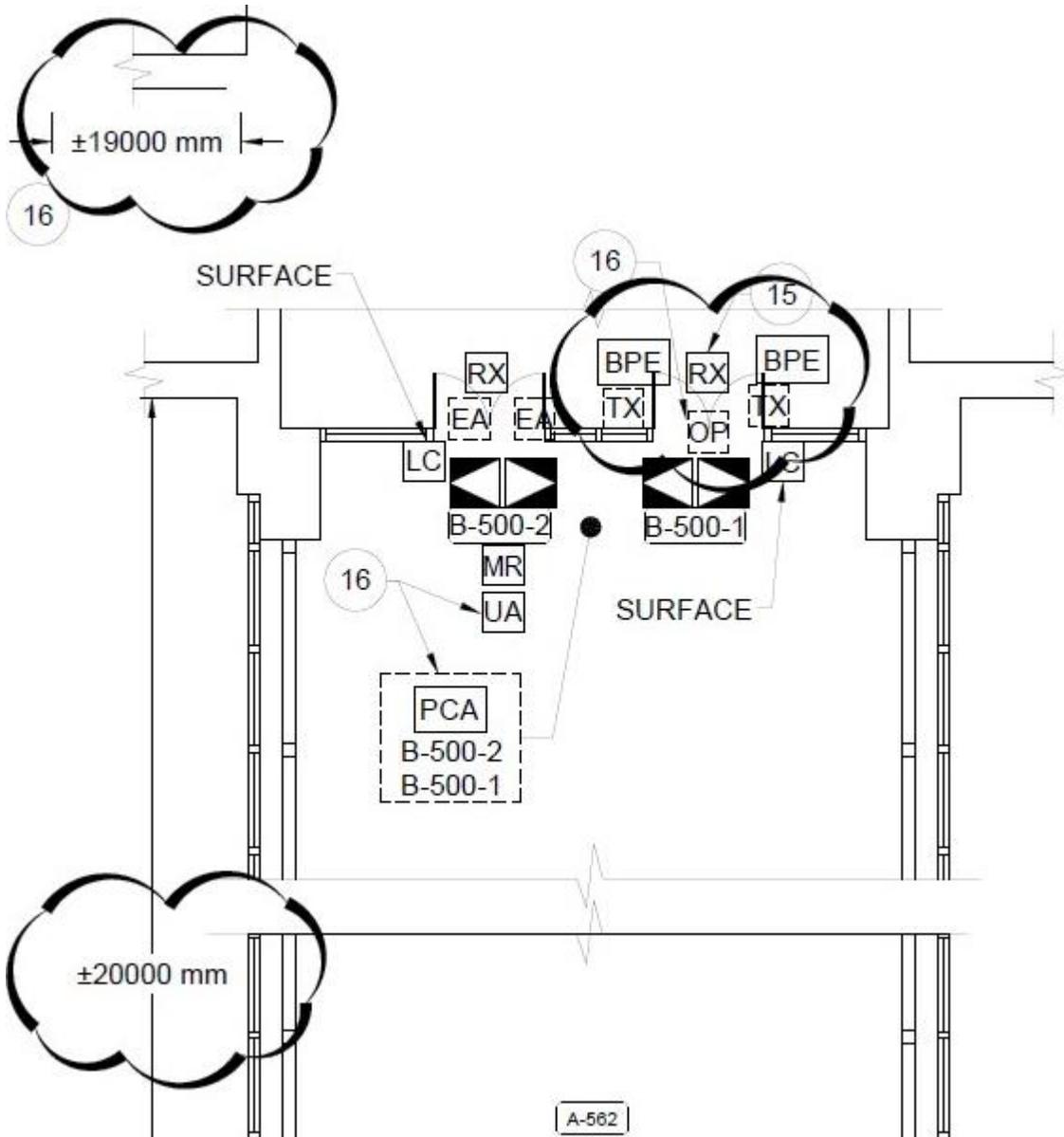
1.0 ÉLECTRICITÉ

1.1 En référence au plan E-002, des modifications sont apportées. Voir croquis ci-bas.



ADDENDA ME-01

Propriétaire : Pêches et Océans Canada **N/Réf. :** 19G0150-001
Projet : Sécurité niveau 2 – Phase 1 (Aile A) – Mise à niveau contrôle d'accès
 Institut Maurice-Lamontagne



ADDENDA ME-01

Propriétaire : Pêches et Océans Canada **N/Réf. :** 19G0150-001
Projet : Sécurité niveau 2 – Phase 1 (Aile A) – Mise à niveau contrôle d'accès
Institut Maurice-Lamontagne

1.2 En référence au plan E-003, des modifications sont apportées. Voir croquis ci-bas.

6 PANNEAU PEU-242 EXISTANT, 225A, 120/208V, 3Ø, 4F DE MARQUE WESTINGHOUSE, TYPE NBA. AJOUTER LES DISJONCTEURS SUIVANT : / EXISTING PANEL PEU-242, 225A, 120 / 208V, 3Ø, 4F, WESTINGHOUSE, NBA TYPE. USE THE SPARE CIRCUIT BREAKERS FOR THE FOLLOWING CONNECTIONS:

• 4 DISJONCTEURS 15A, 1P POUR LES RACCORDEMENTS DES NOUVEAUX PANNEAUX DE CONTRÔLE DE PORTE SELON L'ANNOTATION AUX PLANS. / 4 CIRCUIT BREAKERS 15A, 1P FOR THE CONNECTIONS OF THE NEW DOOR'S CONTROL PANELS ACCORDING TO THE ANNOTATION ON THE PLANS.

7 N/A.

Préparé par : Nicolas Tremblay, ing. **Chargé de projets :** Bruno Ste-Croix, ing.

Date : 2021-01-18

Signature : 

ANNEXE 3

NOTES EXPLICATIVES - EXPLANATORY NOTES

- LES PORTES A-501-1 ET A-501-3 DEVONT ETRE DOTEES DES SYSTEMES RECUPERES D'OUVERTURE DE PORTE AUTOMATIQUE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE, EN PLUS DU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES. LE SYSTEME D'OUVERTURE DE PORTE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE EXISTANT SUR LES PORTES A-501-2 ET A-501-4 SERA A DEMANTELER ET A REINSTALLER SUR LES PORTES A-501-1 ET A-501-3.
DOORS A-501-1 AND A-501-3 SHALL BE EQUIP WITH RECOVER AUTOMATIC DOOR OPERATION FOR BARRIER FREE AND ACCESS CONTROL APPLICATION. EXISTING DOOR OPERATOR ON DOORS A501-1 AND A-501-4 SHALL BE DISMANTLE AND REINSTALL ON DOOR A-501-1 AND A-501-3
- LES PORTES A-571-5, A-581-2 ET AE1-1 DEVONT ETRE DOTEES D'UNE OUVERTURE AUTOMATIQUE DECLENCHEE PAR LE PASSAGE DE LA CARTE SUR LECTEUR DE CARTE ET PAR LES BOUTONS POUSSOIRS LES ACTIONNANT (L'UN DANS A-571 ET L'AUTRE DANS A-572).
DOORS A-571-5 AND A-581-1 SHALL OPENED AUTOMATICALLY BY CARD READER ON CORRIDOR SIDE, BY PRESENCE DETECTOR ON A-571 SIDE AND BY TWO (2) ACTUATOR BUTTONS (ONE IN ROOM A-571 AND THE OTHER IN ROOM A-572).
- POUR LES INSTALLATIONS D'ALARME INTRUSION DES LOCAUX ET PORTES IDENTIFIEES SOUS ALARME (PORTES PIETONNES ET DE GARAGE), VOIR AUX PLANS DE L'INGENIEUR.
FOR INTRUSION ALARM INSTALLATIONS ON PREMISES AND DOORS (PEDESTRIAN AND OVERHEAD) SEE ELECTRICAL PLANS.
- LES PORTES A-581-2 ET A-E1-1 SONT DEJA PRETES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES (CONDUITS EMT ET QUINCAILLERIE).
DOORS A-581-2 AND A-E1-1 ARE READY TO INSTALL ACCESS CONTROL SYSTEM (EMT CONDUITS AND HARDWARE).
- LES PORTES A-507-1, A-507-2, A-545-1 ET A-566-1 SERONT TRAITES DANS UN AUTRE PROJET. (A COMPLETER SUITE AUX RELEVES SUR PLACE)
DOORS A-507-1, A-507-2, A-545-1 ET A-566-1 TO BE COMPLETED AFTER FIELD INSPECTION AND NOTE DOWN.
- ENTRE AUTRES LES CONTACTS MAGNETIQUES DE PORTES ET LES DETECTEURS DE REQUETE DE SORTIE RX, SE TROUVENT SUR LES PLANS D'INGENIEUR.
ARE SHOWN ON ELECTRICAL PLANS.
- TOUTS LES ELEMENTS DE QUINCAILLERIE A REMPLACER OU A AJOUTER SONT INDIQUES AU TABLEAU DE QUINCAILLERIE SECTION 08 71 00
ALL HARDWARE COMPONENTS TO BE REPLACE OR TO ADD ARE POINT OUT ON DOOR, FRAME AND HARDWARE SCHEDULE.
(SEE SECTION 08 71 00)
- POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES FILLAGES DANS LES ENTREPLAFOND, L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER PRUDENTEMENT LES TUILLES DE PLAFOND SUSPENDU ET LE REMETTRE EN PLACE APRES LE PASSAGE DU FILLAGE. TO ALLOW THE WIRING TO PASS THROUGH THE INTERCELLINGS, THE CONTRACTOR SHOULD CAREFULLY REMOVE THE SUSPENDED CEILING TILES AND REPLACE IT AFTER THE WIRING IS PASSED.

01/ADDENDA

LÉGENDE - LEGEND

- LECTEUR DE CARTE
CARD READER
- LECTEUR DE CARTE EXISTANT A REMPLACER
EXISTING CARD READER TO BE REPLACED
- PORTE SOUS ALARME RELIE AU POSTE DU GARDIEN
DOOR ON ALARM TO BE CONNECTED TO COMMISSIONNER'S POST
- PANNEAU DE CONTROLE DU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES
ACCESS CONTROL PANEL
- PANNEAU DE CONTROLE D'UN SYSTEME EXISTANT DE CONTROLE D'ACCES A ENLEVER
EXISTING ACCESS CONTROL PANEL TO BE REMOVED
- BOITE A CLE INTELLIGENTE RACCORDE AU SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES - EMBLACEMENT EXACT A DETERMINER
INTELLIGENT KEY BOX TO BE CONNECTED TO ACCESS CONTROL SYSTEM - EXACT LOCATION TO BE DETERMINED
- SONNETTE DOUBLE SELON SERVICE REQUIS (COURRIER OU RECEPTION/EXPEDITION)
DOUBLE BELL BUTTON IN ACCORDANCE WITH DEPARTMENT TARGETED (MAIL OR RECEPTION AREA)
- BOUTON DE DECLENCHEMENT DE LA PORTE (LE NUMERO INDIQUE LA PORTE DECLENCHEE)
DOOR OPENING BUTTON (NUMBER POINT OUT DOOR TARGETED)
- CARILLON DEUX TONALITES
TWO TONE DOORBELL
- ZONE D'ACCUEIL
OPEN AREA
- ZONE RESTREINTE 1
RESTRICTED AREA 1
- ZONE RESTREINTE 2
RESTRICTED AREA 2
- ZONE RESTREINTE 3
RESTRICTED AREA 3
- ZONE RESTREINTE 4
RESTRICTED AREA 4
- ZONE RESTREINTE 5
RESTRICTED AREA 5
- ZONE RESTREINTE 6
RESTRICTED AREA 6
- ZONE RESTREINTE PAR D'AUTRES (HORS CONTRAT)
RESTRICTED AREA BY OTHER (NOT INCLUDED)

Notes

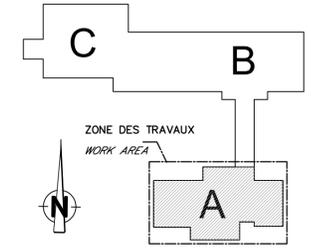
LES BULLES DE NOTE AU PLAN AVEC DES CHIFFRES REPRESENTENT LES NOTES DESCRIPTIVES SUR CETTE PAGE. LES BULLE DE NOTE AVEC DES LETTRE COMME (A), (B), ETC. REPRESENTENT LES SIGNALISATIONS DIVERSES REPRESENTES SUR LA PAGE A-002.
BUBBLES NOTE WITH NUMBERS ON PLAN REPRESENT THE DESCRIPTIVE NOTES ON THIS PAGE. BUBBLES NOTE WITH LETTERS LIKE (A), (B), ETC. REPRESENT THE SIGNPOSTING ON PAGE A-002.

01/ADDENDA

Notes	Devis
15 PREVOIR FAIRE DES PERCEMENTS DANS LE PARLEMENT DE MAÇONNERIE EXISTANT POUR L'INSTALLATION DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS ELECTRIQUE. EXPECT TO PIERCE IN MASONRY FACING TO INSTALL ELECTRICAL OUTLETS.	02 41 19 16
16 PREVOIR PERCER LES MONTANTS D'ALUMINIUM DE TYPE MUR-RIDEAU DU CADRE DE PORTE POUR PERMETTRE DE DISSIMULER LE FILAGE DANS CELUI-CI. EXPECT TO PIERCE ALUMINIUM DOOR JAMB (CURTAIN WALL TYPE) TO CONCEAL ELECTRICAL WIRING INTO JAMB.	02 41 19 16
17 PREVOIR RAGREER LE MUR TEL QUE L'EXISTANT SUITE A L'ENLEVEMENT D'ELEMENT ELECTRIQUE. REPENDRE LE MUR AU COMPLET DE LA MEME COULEUR QUE L'EXISTANT. CARRY OUT GYPSUM WALL REPAIR AND MAKE UP AFTER REMOVAL OF ELECTRICAL OUTLET OR EQUIPMENT. PAINT WALL COMPLETELY.	09 21 00 08 09 91 00 08
18 PORTE A DEMOLIR POUR LA REMPLACER PAR UNE NOUVELLE PORTE DOUBLE DE LA MEME LARGEUR QUE L'EXISTANT X 2135mm DE HAUT. APPRETER ET PEINDRE LE CADRE ET LA PORTE. REPLACE EXISTING DOUBLE WOODEN DOOR IN EXISTING STEEL FRAME. PAINT DOOR FRAME AND DOORS.	02 41 19 16 08 14 16 09 91 00 08
19 PORTE A DEMOLIR POUR LA REMPLACER PAR UNE NOUVELLE PORTE DOUBLE DE 460mm et de 915mm X 2135mm DE HAUT. APPRETER ET PEINDRE LE CADRE ET LES PORTES. REPLACE EXISTING (18" & 36") DOUBLE WOODEN DOOR IN EXISTING STEEL FRAME. PAINT DOOR FRAME AND DOORS.	02 41 19 16 08 14 16 09 91 00 08
20 MURET DE 406mm DE LONGUEUR A CONSTRUIRE A L'AIDE DE GYPSE 16mm SUR COLOMBAGE METALLIQUE 92mm. PREVOIR FIXER LE COLOMBAGE AU PONTAGE ET POURSUIVRE LE GYPSE JUSQU'A 100mm AU DESSUS DU PLAFOND SUSPENDU. PREVOIR UN PLINTE DE VINYLE TEL QUE L'EXISTANT. FAIRE LE TRAITEMENT DE JOINTS ET PEINDRE. PREVOIR MODIFIER LE PLAFOND SUSPENDU VIS-A-VIS LE MURET. 406mm LENGTH WALL TO BE CONSTRUCTED USING 16mm GYPSUM ON 92mm METAL STUD. PROVIDE ATTACHING THE STUD TO THE DECK AND CONTINUE THE GYPSUM UP TO 100mm ABOVE THE SUSPENDED CEILING. PROVIDE A VINYL BASE SAME AS EXISTING. TREAT SEALS AND PAINT. MODIFY THE SUSPENDED CEILING VIS-A-VIS THE WALL.	02 41 19 16 09 21 00 08 09 91 00 08
21 PARE-CHOC A INSTALLER TEL QUE L'EXISTANT. BUMPER TO BE INSTALLED SAME AS EXISTING.	01/ADDENDA

Notes	Devis
12 PREVOIR DERRIERE LE GYPSE FOND D'ANCRAGE EN CONTREPLAQUE 16mm POUR BOITE A CLE. VOIR L'INGENIEUR POUR LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT EXACT. PREVOIR RAGREER LE MUR ET PEINDRE. PROVIDE, BEHIND GYPSUM WALL 16mm PLYWOOD FOR ANCHORAGE BACKGROUND FOR KEY CABINET. SEE ELECTRICAL PLANS FOR DIMENSION AND LOCATION. EXPECT TO MAKE UP GYPSUM WALL AND PAINTING.	02 41 19 16 06 08 99 09 21 00 08 09 91 00 08
13 PREVOIR REMPLACER L'IMPOSTE VITRE DE LA PORTE PAR UN VITRAGE DOUBLE SEELLE ARME AVEC UN PELLICULE MIROIR DU COTE EXTERIEUR POUR NE PAS VOIR A L'INTERIEUR. DIMENSIONS TEL QUE L'EXISTANT A VALIDER SUR PLACE. REPLACE EXISTING DOUBLE GLASS TRANSOM BY WIRED DOUBLE GLASS WITH EXTERIOR REFLECTIVE GLASS. VALIDATE DIMENSION ON SITE.	02 41 19 16
14 PEINDRE LES MURS DU CORRIDOR AU COMPLET INCLUANT PORTES ET CADRES. LE PEINTRE DEVRA PREVOIR RAGREER TOUS LES TROUS, LES BRIS ET IMPERFECTION SUR TOUS LES MURS AVANT DE LES PEINDRE. LA COULEUR DES MURS SERA TEL QUE SICO 6210-11 PEAU DE TAMBOUR ET LA COULEUR DES PORTES ET CADRES SERA TEL QUE SICO 6242-83 TAXI DE LONDRES.PAINT CORRIDOR WALLS INCLUDING DOORS AND FRAMES. WALLS SHALL BE REPAIRED AND MAKE UP BEFORE PAINTING. WALL COLOR WILL BE AS SICO 6210-11 DRUMSKIN AND FRAME AND DOOR COLOR WILL BE AS SICO 6242-83 LONDON CAB.	09 91 00 08

Plan clé - Key plan



Notes	Devis
1 PREVOIR RAGREER LE CADRE D'ALUMINIUM EXISTANT. EXPECT TO MAKE UP EXISTING DOOR FRAME.	09 91 00 08
2 PREVOIR UNE TRANCHEE ET RAGREAGE DANS LA TETE DE GYPSE ET PEINDRE. CARRY OUT CONTINUOUS CAVITY IN GYPSUM HEAD AND REPAIR. EXPECT PAINTING.	02 41 19 16 09 21 00 08 09 91 00 08
3 PREVOIR UNE TRANCHEE ET RAGREAGE MURAL DANS LE GYPSE ET PEINDRE. CARRY OUT CONTINUOUS CAVITY IN WALL GYPSUM AND REPAIR. EXPECT PAINTING.	02 41 19 16 09 21 00 08 09 91 00 08
4 CONDUITS ET EQUIPEMENT DE CONTROLE D'ACCES EN SURFACE SUR LE BLOC DE BETON. EMT CONDUITS AND ACCESS CONTROL EQUIPMENT INSTALL ON EXISTING CONCRETE BLOCK.	02 41 19 16 09 21 00 08
5 PREVOIR UNE TRANCHEE ET RAGREAGE DE GYPSE AU PLAFOND ET PEINDRE. CARRY OUT CONTINUOUS CAVITY IN GYPSUM CEILING AND REPAIR. EXPECT PAINTING.	02 41 19 16 09 21 00 08
6 PREVOIR RAGREER LE CADRE D'ACIER ET LA PORTE DE BOIS ET PEINDRE. EXPECT TO MAKE UP EXISTING STEEL DOOR FRAME AND WOODEN DOOR. CARRY OUT PAINTING.	02 41 19 16 09 91 00 08
7 PREVOIR ENTAILLER LE CADRE D'ACIER POUR LA GACHE ET PEINDRE. EXPECT TO GASH STEEL DOOR FRAME TO INSTALL ELECTRICAL STRIKE. CARRY OUT PAINTING.	02 41 19 16
8	
9	
10 REMPLACER LA PORTE DOUBLE AVEC UN CADRE D'ACIER ULC ET PEINDRE. EXISTING DOUBLE WOOD AND STEEL FRAME TO BE REPLACE BY 1.5 HOUR ULC RATED DOUBLE DOOR AND FRAME. EXPECT TO MAKE UP GYPSUM WALL AND PAINTING.	02 41 19 16 08 11 00 08 71 00 09 21 00 08 09 91 00 08
11 PREVOIR PERCEMENT DANS CHAQUE PORTE. EXPECT TO PIERCE IN EACH DOOR.	02 41 19 16

01/ADDENDA



Pêches et Océans
Canada
Fisheries and Oceans
Canada

Biens Immobiliers
de l'Environnement,
de la Sécurité et la Santé
(BISS)

The Real Properties Assets,
Environment,
Safety and Security
(RPSS)

Architecte
Architect

GAGNON LEBELIER CYR RICARD MATHIEU & ASSOCIES
architectes

128, avenue de la Cathédrale, bur. 201,
Rimouski (Québec) G5L 5H7
www.glmarchitectes.com

T: (418) 722-8658
F: (418) 722-9786
C: glnarch@globeinter.net

Revisions	description	date
06	ADDENDA 1 / ADDENDUM 1	2021-01-18
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2020-12-03
04	DEFINITIF A 99% / FINAL PLAN 99%	2020-03-30
03	DEFINITIF A 95% / FINAL PLAN 95%	2019-03-29
02	DEFINITIF A 75% / FINAL PLAN 75%	2019-03-07
01	COORDINATION	2019-02-08

LGT

180 001 2028
Accréditation LEED

5, rue Saint-Germain Est, bureau 203
Rimouski (Québec) G5L 1A1

Tel: (418) 723-3133
Télex: (418) 732-3275

lg@lgt.que
www.lgt.que

Revisions	description	date
06	ADDENDA 1 / ADDENDUM 1	2021-01-18
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2020-12-03
04	DEFINITIF A 99% / FINAL PLAN 99%	2020-03-30
03	DEFINITIF A 95% / FINAL PLAN 95%	2019-03-29
02	DEFINITIF A 75% / FINAL PLAN 75%	2019-03-07
01	COORDINATION	2019-02-08

- A no. du détail
- B no. de la feuille ou détail exigé
sheet no. where detail required
- C no. de la feuille ou détaillé
sheet no. where detailed

Projet
Institut MAURICE-LAMONTAGNE
MAURICE-LAMONTAGNE INSTITUTE

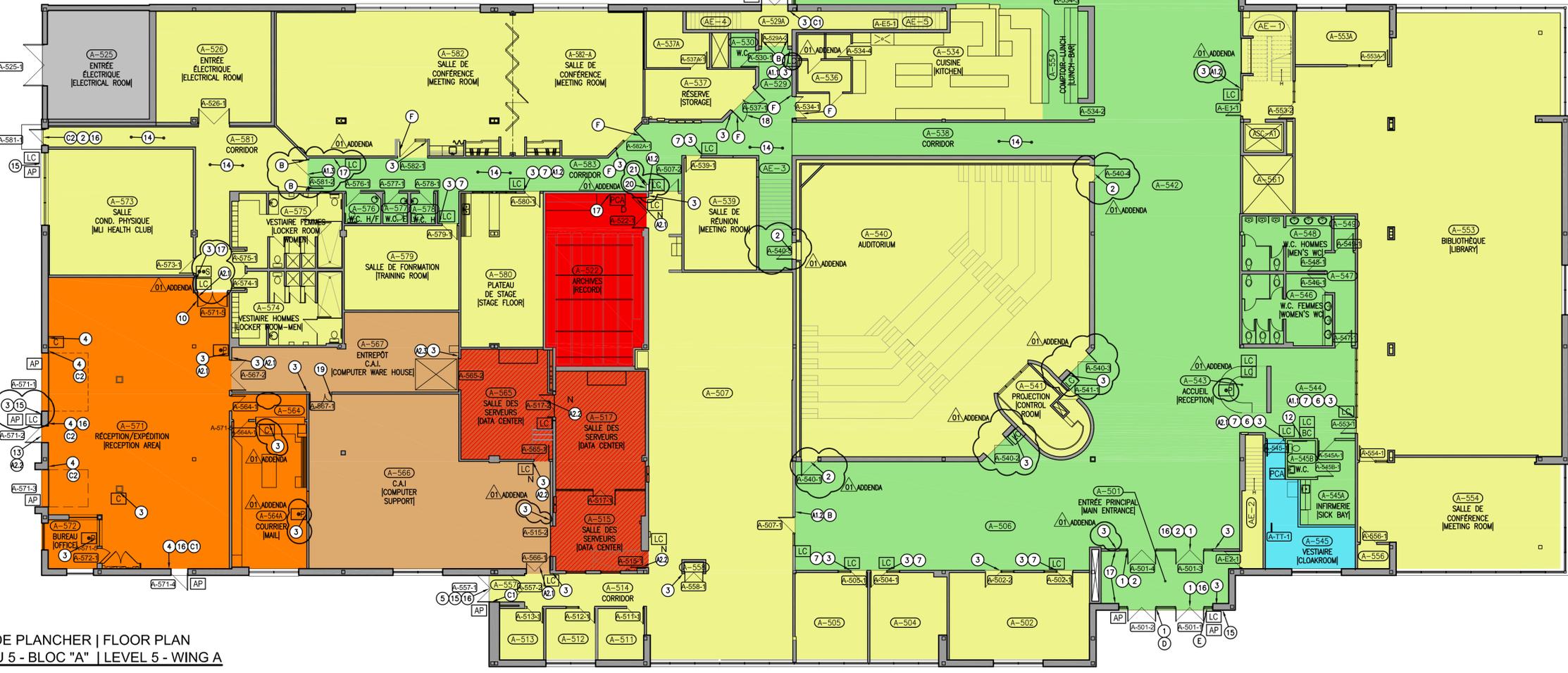
850, ROUTE DE LA MER, STE-FLAVIE

SÉCURITÉ NIVEAU 2 - PHASE 1 (AILE A)
MISE A NIVEAU CONTRÔLE D'ACCÈS
SECURITY LEVEL 2 - PHASE 1 (WING A)
UPGRADING ACCESS CONTROL

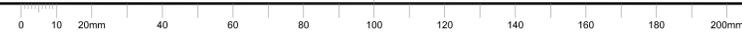
Dessin
ARCHITECTURE

PLAN DE PLANCHER
NIVEAU 5 - BLOC A
FLOOR PLAN
LEVEL 5 - WING A

Conçu par Michel Cyr, architecte 2020-03-30	Designed By (aaaa/mm/jj)
Date	
Dessiné par I.Côté-Duchesne, A. Dubé 2020-03-30	Drawn By (aaaa/mm/jj)
Date	
Approuvé par Michel Cyr, architecte 2020-03-30	Approved By (aaaa/mm/jj)
Date	
Soumission Michel Cyr, architecte 2020-12-03	Tender
Administrateur de projets	Project Manager
No du projet F3766-190223	Project no.
No du projet 320-19	Project no.
TPSGC PWGSC	Client
Client	
Nom du fichier A-PN-PLC-320	File name
No de classement	
File no.	
No de plan ou dessin A-001	Drawing or plan no.
No de la feuille A-001	Sheet no.



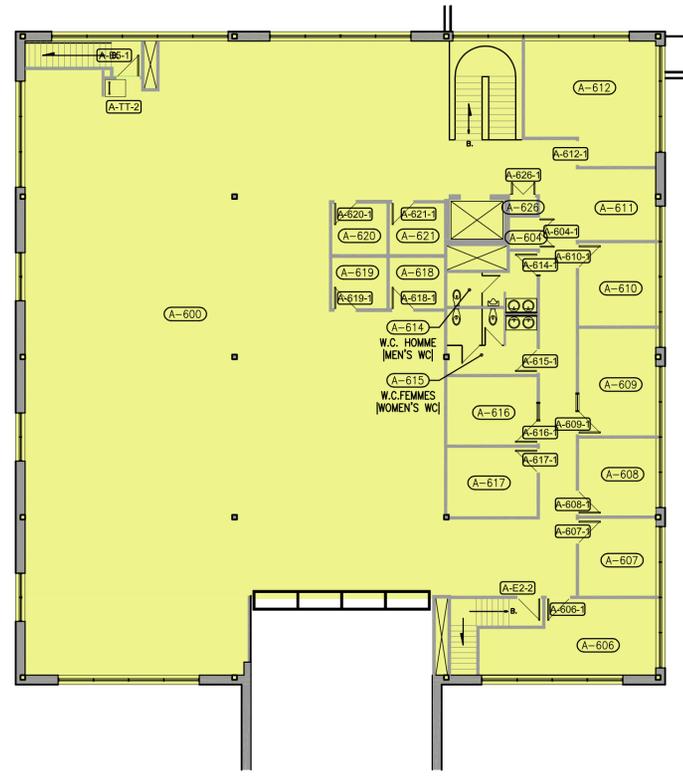
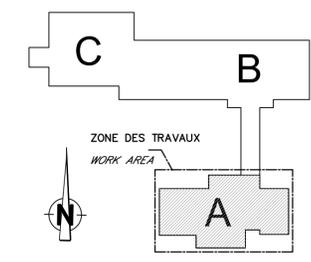
PLAN DE PLANCHER | FLOOR PLAN
NIVEAU 5 - BLOC "A" | LEVEL 5 - WING A
1 : 150



V: 10-ARCH12019-1320-19-ADDENDA1320-A-PLAN-1.4-DWG

DATE

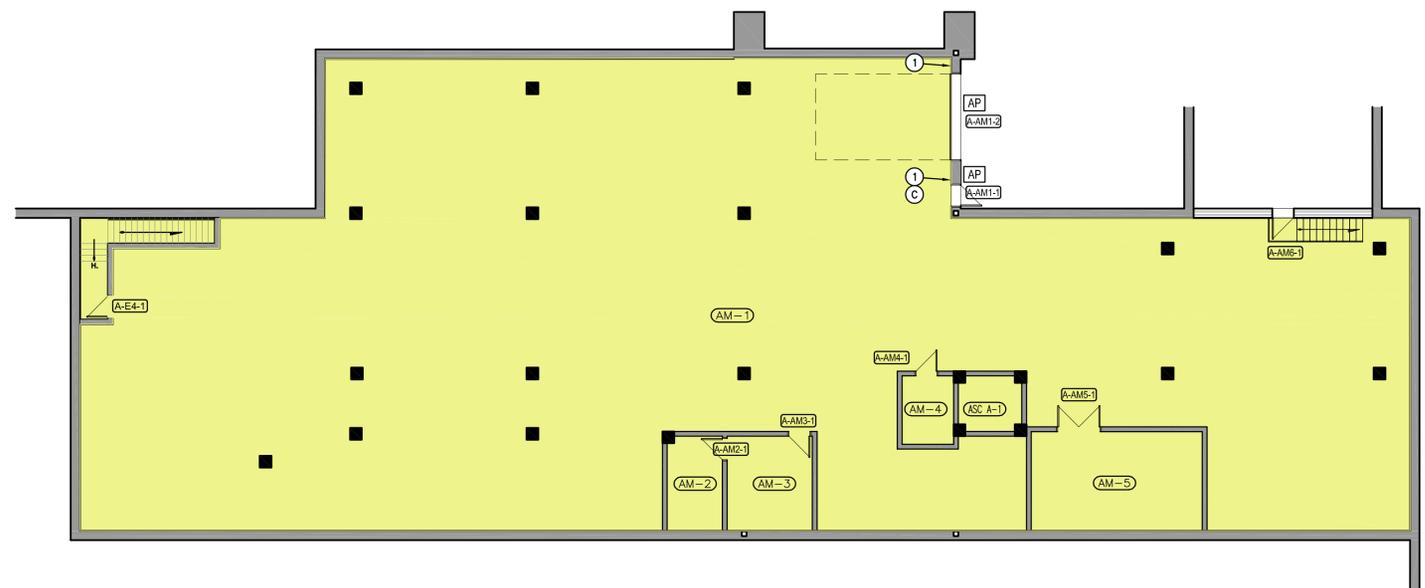
Plan clé - Key plan



PLAN DE PLANCHER | FLOOR PLAN
 NIVEAU 6 - BLOC "A" | LEVEL 6 - WING A
 1 : 150

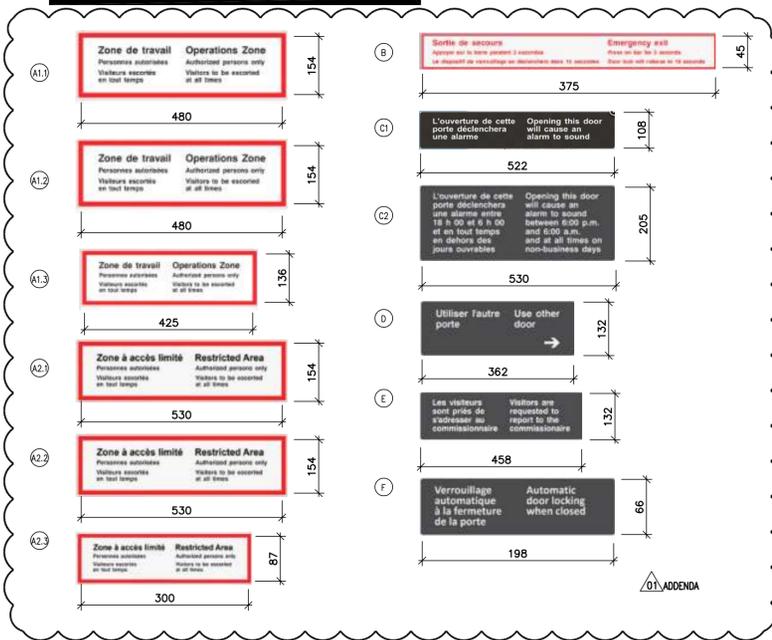
LÉGENDE - LEGEND

LC	LECTEUR DE CARTE CARD READER
AP	ALARME PORTE DOOR ON ALARM
AF	ALARME FENÊTRE WINDOW ON ALARM
Green	ZONE PUBLIQUE OPEN AREA
Yellow	ZONE RESTREINTE 1 RESTRICTED AREA 1
Orange	ZONE RESTREINTE 2 RESTRICTED AREA 2
Red	ZONE RESTREINTE 3 RESTRICTED AREA 3
Grey	ZONE RESTREINTE PAR D'AUTRES (HORS CONTRAT) RESTRICTED AREA BY OTHERS (NOT INCLUDED)

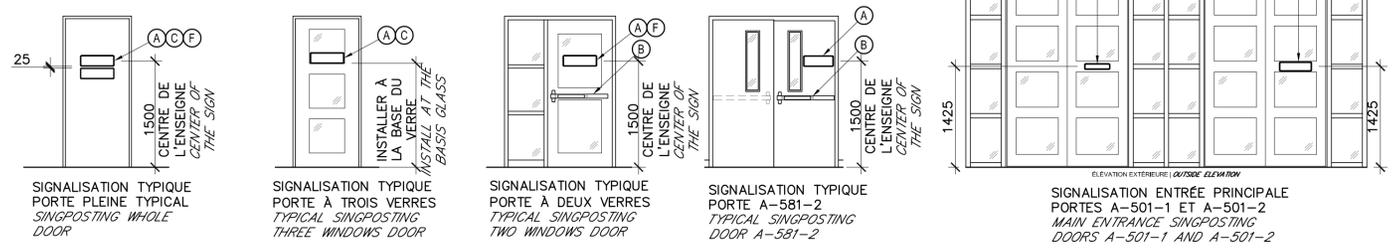


PLAN DE PLANCHER | FLOOR PLAN
 SOUS-SOL - BLOC "A" | BASEMENT - WING A
 1 : 150

Notes
 LES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION SERONT FOURNIS PAR MPO ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR. VOIR INSTALLATION TYPE À LA PAGE A-002.
 SIGN POSTING DEVICE WILL BE PROVIDED BY FOM AND INSTALLED BY CONTRACTOR. SEE TYPICAL INSTALLATION ON PAGE A-002.



SIGNALISATIONS | SIGNPOSTING
 N/A



INSTALLATION TYPE DES SIGNALISATIONS
 | SIGNPOSTING TYPICAL INSTALLATION
 1 : 50

révisions / revisions	description	date
06	ADDENDA 1 / ADDENDUM 1	2021-01-18
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2020-12-03
04	DEFINITIF A 99% / FINAL PLAN 99%	2020-03-30
03	DEFINITIF A 95% / FINAL PLAN 95%	2019-03-29
02	DEFINITIF A 75% / FINAL PLAN 75%	2019-03-07
01	COORDINATION	2019-02-28

A	A no. du détail / detail no.
B	B no de la feuille où détail exigé / sheet no. where detail required
C	C no. de la feuille où détaillé / sheet no. where detailed

Projet / Project
INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE
 MAURICE-LAMONTAGNE INSTITUTE
 850, ROUTE DE LA MER, STE-FLAVIE
 SÉCURITÉ NIVEAU 2 - PHASE 1 (AILE A)
 MISE À NIVEAU CONTRÔLE D'ACCÈS
 SECURITY LEVEL 2 - PHASE 1 (WING A)
 UPGRADING ACCESS CONTROL

Dessin / Drawing
ARCHITECTURE
 PLAN DE PLANCHER
 NIVEAU 6 - BLOC A
 SOUS-SOL - BLOC A
 FLOOR PLAN
 LEVEL 6 - WING A
 BASEMENT - WING A

Conçu par / Designed By	Michel Cyr, architecte
Date / Date	2020-03-30 (aaaa/mm/jj)
Dessiné par / Drawn By	I.Côté-Duchesne, A. Dubé
Date / Date	2020-03-30 (aaaa/mm/jj)
Approuvé par / Approved By	Michel Cyr, architecte
Date / Date	2020-03-30 (aaaa/mm/jj)
Soumission / Tender	Michel Cyr, architecte
Administrateur de projets / Project Manager	2020-12-03
No du projet / Project no.	F3766-190223
No du projet / Project no.	320-19
TPSQC / Client	PWGSC / Client
Nom du fichier / File name	A-PN-PLC-320
No de classement / File no.	A-002
No de plan ou dessin / Drawing or plan no.	
No de la feuille / Sheet no.	A-002